| VILLE DE SCEAUX |
|---|
| CONSEIL MUNICIPAL |
| |
| |
| |
| |
| |
| PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE |
| 21 mai 2015 |
| |
| Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 24 juin 2015 |
| |
| |

Sommaire

| I- OUVERTURE DE LA SÉANCE | 4 |
|---|------|
| II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE | 4 |
| III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM | 4 |
| IV - INSTALLATION D UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE DEMISSION D UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL6 | A LA |
| V APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2015 | 7 |
| VI- TRANSPORT-MOBILITE | 7 |
| Fonctionnement de la ligne RER B sud – attribution d'une subvention exceptionne l'Association des Villes du RER B sud pour la réalisation d'une étude | |
| VII- ADMINISTRATION GENERALE | 11 |
| Désignation d'un membre du conseil municipal au sein : | 11 |
| · de la commission d'appel d'offres, | 11 |
| · du centre communal d'action sociale, | 11 |
| · du comité consultatif ville pour tous, | 11 |
| · du conseil des aînés, | 11 |
| · du conseil local des professionnels de santé | 11 |
| VIII- DEVELOPPEMENT DURABLE – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE | 11 |
| Renouvellement du dispositif d'aides à l'achat de vélos à assistance électrique | 11 |
| Approbation de chartes de partenariats avec différents acteurs de l'économie social solidaire. | |
| IX- VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE | 17 |
| Activités périscolaires – tarification à compter du 1 ^{er} septembre 2015 | 17 |
| Carte scolaire 2015-2016 | 34 |

| hébergement et de l'aide spécifique rythmes éducatifs avec la caisse d'allocations familia des Hauts-de-Seine | ales |
|---|--------|
| X- ACTION SOCIALE – HANDICAP | 39 |
| Adhésion à l'observatoire national de l'action sociale (ODAS) | 39 |
| Communication du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité (conconsultatif "Ville pour tous") pour l'année 2014 | |
| XI- AFFAIRES SPORTIVES | 42 |
| Aide au fonctionnement des équipements sportifs – demande de fonds de conce exceptionnel. | |
| Approbation du projet de couverture des courts de tennis 5 et 6 de la rue de l'Yser par structure gonflable- demande de subvention et demande de permis construire. | de |
| XII- RESSOURCES HUMAINES | 51 |
| Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médicosocia | le. 51 |
| Modalités d'accueil et gratifications des étudiants stagiaires | 52 |
| XIII -QUESTIONS DIVERSES | 54 |
| XIV - COMMUNICATIONS DU MAIRE | 54 |
| XIV- DECISIONS DU MAIRE | 54 |
| XV-QUESTIONS ORALES | 55 |
| Question orale de Jean-Jacques CAMPAN | 55 |
| Question orale de Claude Debon | 56 |
| Question orale de Benjamin Lanier | 56 |
| Question orale d'Hachem Alaoui-Benhachem | 60 |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 38 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je demande au benjamin de ce conseil, Timothé Lefebvre, de bien vouloir procéder à l'appel.

II- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy, arrive à 19h40
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould

- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Sylvie Bléry-Touchet, excusée, a donné pouvoir à Sakina Bohu
- ✓ Liza Magri, excusée, a donné pouvoir à Claire Vigneron
- ✓ Catherine Lequeux, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Thibault Hennion, excusé, a donné pouvoir à Timothé Lefebvre
- ✓ Sophie Ganne-Moison, en retard, a donné pouvoir à Benjamin Lanier, arrive à 20h30
- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Xavier Tamby

M. le maire

Mes chers collègues, j'ai reçu la démission de M. Hervé Douceron, parti s'installer en province. J'ai proposé à M. Baufumé, le candidat venant immédiatement après M. Douceron sur la liste La Voix des Scéens, de siéger, mais il n'a pas souhaité entrer au conseil municipal.

Nous accueillons donc avec plaisir, M^{me} Daugeras, comme conseillère municipale, membre du Groupe La Voix des Scéens.

M^{me} Daugeras, je vous remets votre insigne. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Dominique DAUGERAS

Je vais me présenter très rapidement. Un certain nombre de personnes ici présentes me connaissent déjà. Cela fait très longtemps que je m'investis pour la ville de Sceaux. Je me suis longtemps investie pour les jeunes de Sceaux, lorsque j'avais des élèves en provenance des lycées Lakanal et Marie Curie, dans le lycée de la banlieue sud où j'enseignais l'anglais en classes préparatoires aux grandes écoles de commerce.

Je me suis installée à Sceaux il y a 20 ans avec beaucoup de plaisir, car j'apprécie cette ville verdoyante, avec un beau patrimoine immobilier et beaucoup de prestige grâce à ses superbes constructions.

Lorsque je suis arrivée, je suis devenue présidente de l'association des parents d'élèves autonomes de Sceaux de 1996 à 1999. Puis, j'ai fait partie du conseil des aînés pendant plusieurs années à la suite du décès de ma mère qui était pensionnaire à la Faïencerie. Je trouvais qu'il y avait des améliorations à apporter à la ville de Sceaux pour les personnes âgées. Je suis également rentrée à l'association de quartier des Chêneaux-Sablons. Je suis présidente de cette association

que je quitterai la semaine prochaine dès mon remplacement effectif. Je me suis également investie en étant membre fondateur du CARRRO, le collectif des associations riveraines du RER B qui œuvre pour obtenir l'amélioration du RER B lequel, comme vous le savez laisse parfois à désirer. Enfin, je suis membre du CSAI, le centre scéen des amitiés internationales. En tant que professeur d'anglais, je m'intéresse beaucoup à tout ce qui concerne la Grande-Bretagne. Je participe donc aux voyages de Sceaux et à l'accueil des Anglais venant de Royal Lemington Spa. Je reçois aussi des invités de Brühl, puisque j'ai également des racines avec l'Allemagne, même si je ne parle pas allemand. Je tiens d'ailleurs à souligner le prestige de la ville de Sceaux dans ces villes et son caractère international.

Ce jumelage est une véritable réussite, puisqu'il dure depuis 50 ans. Les villes auxquelles nous somment associées sont très contentes. Je tiens à rendre hommage à M. le maire et à M^{me} Chantal Brault qui participent activement aux voyages organisés par le CSAI. Je continuerai à jouer un rôle dans cette association.

M. le maire

Merci de cette présentation.

Jean-Jacques CAMPAN

Un petit mot pour rappeler qu'Hervé Douceron, que nous remercions de son implication dans notre association et dans le conseil municipal, a démissionné pour des raisons de mutation professionnelle à l'Agence régionale de santé d'Orléans.

Ceci explique la présence de Dominique Daugeras, dont je me réjouis tout particulièrement. Vous connaissez mon aversion pour le « franglais » – je pense notamment à la mention de workshop qui a été faite ici-même. Même si une bonne partie de ma carrière professionnelle s'est faite dans un milieu anglophone, je pense que M^{me} Daugeras saura mieux que moi faire les remarques adéquates, compte tenu de son titre d'agrégé d'anglais qu'elle a eu la modestie de ne pas mentionner et de la trentaine de manuels scolaires édités chez Nathan dont elle a été le coauteur et qui ont été largement utilisés à Lakanal et à Marie Curie.

M. le maire

Merci M. Campan. M^{me} Daugeras, vous avez donc déjà une fonction éminente au sein du conseil municipal : reprendre celles et ceux d'entre nous qui utiliseraient, au grand dam de M. Campan, des expressions en « franglais ».

III- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2015

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2015.

Est-ce qu'il y a des observations?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

IV- TRANSPORT-MOBILITE

Fonctionnement de la ligne RER B sud – attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Villes du RER B sud pour la réalisation d'une étude.

Patrice PATTEE

Nous allons ouvrir ce conseil municipal avec le RER pour lequel nous aspirons toujours à ce qu'il fonctionne mieux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Ville a créé un comité de vigilance qui se réunit régulièrement et qui se soucie de la régularité du fonctionnement de la ligne B2 qui dessert Sceaux.

Il s'agit en l'occurrence d'un point très précis. Le RER B, qui traverse la région parisienne du nord au sud, et inversement, sur un peu plus de 60 km, emprunte un tunnel qu'il partage avec le RER D entre Châtelet et Gare du Nord. Bien évidemment, ce tunnel à deux voies a une capacité limitée. Pour des raisons de sécurité, il est admis que l'interdistance entre chaque RER ne peut être inférieure à 2 minutes. Aujourd'hui, les opérateurs font circuler entre 29 et 32 trains à l'heure.

À terme, des besoins de renforcement de l'offre sur le RER B et le RER D pourraient charger encore un peu plus le tunnel partagé par ces deux lignes, même si le réseau du Grand Paris Express devrait alléger le dispositif en offrant des alternatives au RER.

Des études exploratoires ont été lancées par le STIF, la RATP et la SNCF sur la création d'un nouveau tunnel entre Châtelet-les-Halles et Gare du Nord sur lequel transiteraient les circulations du RER D. Ces études orientent les conclusions vers des solutions coûteuses, de l'ordre de plusieurs milliards d'euros, et nécessitant l'interruption du RER sur cette ligne, ce qui n'est pas envisageable. Le STIF a donc décidé d'abandonner ce projet de doublement du tunnel.

La Fédération Nationale des Usagers des Transports (FNAUT) a réfléchi à la question et a imaginé un schéma intermédiaire qui consisterait à construire une troisième voie. Cette solution semble envisageable et pourrait permettre d'améliorer la capacité du tunnel.

La FNAUT a présenté son projet au STIF qui l'a rejeté, les usagers des transports n'ayant pas les compétences techniques adéquates.

La FNAUT a présenté ensuite son projet à l'Association des Villes du RER B sud, dont la ville de Sceaux est secrétaire général et qui est présidée par le maire de Massy, en présence du vice-président du STIF, Pierre Serne.

Celui-ci s'est dit prêt à réexaminer la proposition de la FNAUT sur la base d'une étude technique qu'elle a été invitée à produire.

Sollicitée par la FNAUT, l'Association des Villes du RER B sud se propose de financer le coût de l'étude attendue, évalué à 15 000 € HT. Ce coût a été réparti au prorata de la taille des communes et représente pour la ville de Sceaux un montant de 500 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à faire un chèque de 500 € à l'expert choisi par la FNAUT, afin de réaliser cette étude.

M. le maire

Il s'agit plutôt d'attribuer une subvention à l'Association des Villes du RER B sud dont nous sommes membres. L'Association passera ensuite la commande qu'elle souhaite.

Patrice Pattée a rappelé les circonstances de ce dossier. Je veux dire que je trouve tout de même assez étrange que le STIF, en la personne de Pierre Serne, vice-président du Conseil régional par ailleurs, estimant cette étude utile, ne la finance pas lui-même.

Nous le faisons, parce que tous les maires ont décidé qu'il fallait le faire, mais je trouve cela assez particulier.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations?

Jean-Jacques CAMPAN

J'apporterai quelques explications complémentaires, puisque je suis particulièrement au courant de ce dossier. Je veux rappeler qu'une étude de la SETEC réalisée en 2003 à la demande de la RATP avait conclu à un coût de 700 millions d'euros, mais avec une interruption de trafic de plusieurs mois. Ce qui est évidemment totalement impossible.

Une autre étude a été commandée par le STIF en 2013 sur le découplage des RER B et D. Ce projet avait le mérite de ne pas entraîner d'interruption de trafic, mais sa réalisation avait été chiffrée entre 2 et 4 milliards d'euros. On peut comprendre l'abandon de ce projet en raison du contexte budgétaire actuel, d'autant plus que certains pensaient que le Grand Paris Express résoudrait tous les problèmes. Cependant, un certain nombre d'entre nous, dont je faisais partie, n'était pas convaincu de la réduction du trafic sur le RER B. D'une part, parce qu'il faudra bien aller chercher au sud cette ligne 15 dont on parle très souvent. D'autre part, nous pensons que

toutes les nouvelles constructions prévues le long de la ligne entraîneront plutôt une augmentation du trafic. Mais nous n'avons jamais pu disposer de chiffres certains sur le sujet.

C'est la raison pour laquelle l'A.U.T, qui est la branche régionale de la FNAUT, a porté à ma connaissance, par l'intermédiaire de son vice-président, Bernard Gobitz, ce projet de troisième voie qui aurait l'avantage de ne pas devoir arrêter le trafic. Il suffirait en effet de rajouter un aiguillage du côté de la Gare du Châtelet.

J'ai présenté ce dossier au Conseil général, espérant pouvoir obtenir ce que nous avions obtenu sur le quai 3 de Denfert. J'avoue que je n'ai pas été écouté sur ce sujet qui n'a apparemment pas intéressé les services du Département.

Je me suis donc rabattu sur la communauté d'agglomération. Je suis allé voir M. Siffredi en compagnie de Bernard Gobitz qui nous a recommandé de nous adresser à l'Association des Villes du RER B sud. À la suite de plusieurs réunions, l'affaire a débouché.

Vous avez manifesté votre étonnement sur le fait que le STIF ne finance pas cette étude de 15 000 €. Je suis encore plus étonné par le fait qu'il faille mobiliser un ensemble de communes pour réunir cette somme. Le coût administratif de cette opération est certainement très supérieur à 15 000 €. Enfin, mieux vaut tard que jamais et mieux vaut cela que rien du tout.

Il ne s'agit pas d'une grosse étude. Il s'agit simplement de valider le fait que l'idée ait du sens. Vous comprenez bien que cette troisième voie serait banalisée. Il faut donc faire valider cette idée par des experts. Nous avons eu l'idée de contacter Rail concept, car le maire de Courdimanche a fait modifier une étude de la SNCF grâce à une étude proposée par des associations. Nous avons donc pensé que cela pourrait se faire.

Réjouissons-nous que Pierre Serne ne s'y soit pas opposé, car la RATP aurait préféré le découplage des RER B et D pour ne pas devoir cogérer avec la SNCF. Nous en sommes là. Mais peut-être que Rail concept nous dira que ce projet ne tient pas la route.

Benjamin LANIER

Pour prendre les RER B et D tous les jours, je pense pouvoir dire qu'il y a eu des améliorations ces derniers temps sur le RER B. Bien sûr, la situation est très loin d'être satisfaisante, mais je trouve qu'il y a tout de même des améliorations.

Je voudrais souligner les efforts réalisés par le STIF et la Région. Rappelons-nous d'où nous venions, avec un abandon de l'État, toutes tendances politiques confondues, et la reprise par Jean-Paul Huchon de ce dossier.

Pour rappel, le programme RER B nord qui a permis de fluidifier le trafic au-delà de la Gare du Nord avec le rehaussement des quais, l'installation de nouveaux mobiliers, la rénovation des rames actuelles pour un coût de 241 millions d'euros auxquels s'ajoutent 307 millions d'euros

pour le matériel roulant. Il y a bien sûr la fameuse construction du quai supplémentaire à Denfert, et nous en remercions M. Campan.

Le projet RER B sud, dont nous parlons ce soir, représente 63 millions d'euros à court terme et près de 445 millions d'euros d'ici à 2022, soit plus d'un demi-milliard d'euros rien que pour le RER B sud.

Je pense important de rappeler ces chiffres à nos concitoyens. La Région et le STIF sont donc à la hauteur de l'enjeu et sont mobilisés pour apporter ce que nos concitoyens attendent à juste titre : un moyen de transport fiable, régulier et confortable.

N'oublions pas non plus de prendre en compte le diagnostic dont vous avez parlé dans la note avec l'arrivée du Grand Paris Express qui permettra aussi de délester une certaine partie de la ligne B.

Par rapport à la réflexion du doublement du tunnel à la Gare du Nord, soutenue avec ardeur – je le rappelle –par le président du conseil général des Hauts-de-Seine et député, M. Devedjian, nous sommes favorables à une étude alternative. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour cette délibération.

M. le maire

Merci M. Lanier. Si le STIF et la Région font tant d'efforts, ce que je ne conteste pas, ils auraient pu faire un effort supplémentaire de 15 000 €.

Je constate par ailleurs que la campagne pour les élections régionales a démarré.

Benjamin LANIER

Je ne suis pas candidat.

M. le maire

C'est toujours ce que l'on dit avant. Mais sous la pression de vos amis, sait-on jamais ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Nous vous communiquerons les résultats de cette étude dès lors qu'ils seront disponibles.

V- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un membre du conseil municipal au sein :

- de la commission d'appel d'offres,
- du centre communal d'action sociale,
- du comité consultatif ville pour tous,
- du conseil des aînés,
- du conseil local des professionnels de santé.

M. le maire

Cette délibération vise à prendre en compte le départ de M. Douceron et l'arrivée de M^{me} Daugeras. Je rappelle que M. Douceron était représentant du conseil municipal en tant que membre titulaire au sein de la commission d'appel d'offres, du centre communal d'action sociale, du comité consultatif « Ville pour tous », du conseil des aînés et du conseil local des professionnels de santé.

M^{me} Daugeras, acceptez-vous de succéder à M. Douceron dans ces fonctions ? Je pense que cela vous convient assez bien, puisqu'il s'agit de sujets auxquels vous vous vous intéressiez déjà.

Dominique DAUGERAS

Tout à fait, sauf que pour la commission d'appel d'offres, M^{me} Debon qui était suppléante devient titulaire et M. Campan devient suppléant.

M. le maire

Parfait. Si vous êtes d'accord, M^{me} Debon est titulaire et M. Campan devient suppléant.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Renouvellement du dispositif d'aides à l'achat de vélos à assistance électrique

Patrice PATTEE

C'est le quatrième rendez-vous que nous avons sur ce sujet, puisque nous avions engagé cette politique en 2011, par une délibération du conseil municipal, avec l'idée de faire découvrir aux Scéens le vélo à assistance électrique dans le cadre de la politique de l'équipe municipale en faveur des circulations douces sur le territoire de la ville.

Vous connaissez tous les bénéfices de la circulation à vélo. Compte tenu de sa topographie, la ville de Sceaux peut en effet représenter des difficultés pour certains. Nous avions donc imaginé à l'époque d'aider les Scéens à acquérir un vélo à assistance électrique, afin de parcourir plus aisément les rues de la ville.

Nous avions pris cette mesure en 2011 pour une période expérimentale d'un an que nous avons reconduite les années suivantes, encouragés par ses résultats.

Au cours de ces 4 années, nous avons subventionné en direct 116 vélos à assistance électrique, mais nous en avons généré l'achat d'un plus grand nombre, le VAE ayant eu un effet rebond dans l'entourage des bénéficiaires.

Au total, les subventions accordées ont coûté à la Ville 24 312 €, soit un montant de 209,58 € par vélo.

Nous avons distribué 30 subventions l'année dernière, ce qui est environ le nombre accordé chaque année.

L'enquête que nous menons auprès des bénéficiaires de ces subventions est toujours très encourageante, puisque le VAE est fréquemment utilisé pour les déplacements domicile-travail pour des distances excédant souvent la demi-heure.

Nous vous proposons de reconduire cette aide dans les mêmes modalités que l'année dernière à hauteur de 20 % du montant TTC et plafonnée à 200 €, ce qui correspond à l'aide moyenne accordée sur les quatre dernières années.

Claude DEBON

Comme le dit M. Pattée, c'est effectivement la quatrième année que nous votons le renouvellement. Après deux années, nous sommes intervenus pour demander la raison de ce renouvellement. La sensibilité était faite, l'expérimentation existait. On se demande quand cela s'arrêtera et l'intérêt réel de poursuivre cette politique d'aide.

Dans les résultats du questionnaire adressé aux bénéficiaires, il manque des données qu'il serait intéressant d'avoir. Je pense notamment à l'âge, au niveau professionnel et au lieu d'habitation des bénéficiaires. Cela renvoie à des questions que nous avons posées assez vite par rapport à ce dispositif. Ne faudrait-il pas en effet mettre en place des critères pour mobiliser tout particulièrement un certain type de population de Sceaux qui pourrait en avoir davantage besoin que d'autres ? Or, nous n'avons jamais eu de retour sur les propositions que nous avions faites et que nous faisons à nouveau, ce que nous regrettons.

Benjamin LANIER

Comme l'année dernière, nous estimons que le montant est finalement trop bas. Initialement, l'aide à l'achat d'un VAE s'élevait à 300 €, afin de lancer l'expérimentation et d'inciter les Scéens à son utilisation. Le fait d'avoir réduit la subvention rend finalement ce dispositif moins attractif. Nous ne sommes pas contre sur le principe, mais nous nous abstiendrons, parce que nous estimons que le montant de cette aide n'est pas assez incitatif.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vais dire de manière un peu plus crue ce qu'a exprimé M^{me} Debon. Je dois dire que j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi l'on subventionne des vélos électriques pour des jeunes de 15 ou 20 ans, voire un peu plus, qui peuvent tout de même monter la côte. Pour ma part, j'en ai 74 et je la monte.

Je serais tout à fait d'accord pour que l'on subventionne un certain nombre de vélos, mais mettons en place un critère d'âge ou alors un critère de ressources. En l'occurrence, on donne à tout le monde. Je trouve que c'est un peu exagéré.

M. le maire

Certains souhaiteraient que le montant de l'aide soit plus élevé. D'autres souhaiteraient qu'elle soit de zéro. Nous sommes au centre. C'est donc parfaitement équilibré.

Patrice PATTEE

Je peux apporter quelques précisions aux différentes remarques qui ont été faites. Nous n'avons pas voulu alourdir ce rapport avec les résultats de l'enquête. Il n'y a pas de bénéficiaires âgés de 15 à 20 ans. Les plus jeunes bénéficiaires sont âgés de 35 ans. La majorité d'entre eux se situent dans la tranche 35-54 ans. Les jeunes roulent donc encore en mobylette. Il se trouve qu'il y a même des personnes de plus de 65 ans qui ont demandé à bénéficier de cette aide.

Globalement, les bénéficiaires sont majoritairement des femmes. En ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, les profils sont très variés. Il y a des chômeurs, des inactifs, des employés, des professions intermédiaires, des cadres, des artisans et des commerçants. Toutes les couches de la population ont sollicité cette aide.

En ce qui concerne les revenus, il y a aussi bien des gens qui gagnent moins de $1500 \in$ que des gens qui gagnent plus de $3000 \in$.

La majorité des personnes qui ont demandé cette subvention sont propriétaires d'un véhicule moteur. Elles ont abandonné l'usage de ce véhicule, voire abandonné l'usage du RER et se rendent au travail en vélo. Plus de 70 % des personnes interrogées dans cette enquête disent que le fait d'utiliser un VAE a déclenché l'acte d'achat dans leur entourage.

Lorsque l'on connaît le coût du vélo en libre-service, le Vélib', 4 000 € par an, le coût d'une place de RER à la collectivité publique ou encore celui du Paladin, on s'aperçoit que l'on fait du service public à moindre coût.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre? Qui s'abstient.

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et 3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

Approbation de chartes de partenariats avec différents acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Othmane KHAOUA

Bonsoir, M. le maire, bonsoir, Mesdames et Messieurs, merci de me donner la parole.

La démarche participative citoyenne « Parlons ensemble de Sceaux » organisée en 2012 a mis en lumière une volonté forte des habitants de la ville d'apprendre à se connaître pour engager collectivement des projets de territoires.

En s'appuyant sur ses nombreux atouts, tels que ses talents, l'excellence de son réseau éducatif, ses services innovants et ses valeurs humanistes, la ville de Sceaux souhaite développer l'économie sociale et solidaire et l'innovation citoyenne sur son territoire. Elle favorise ainsi l'innovation territoriale et l'entrepreneuriat social et plus généralement toutes les initiatives contribuant au bien-vivre ensemble.

Pour ce faire, elle souhaite accompagner les porteurs de projet à impact social dans leur développement en ayant un rôle de facilitateur et en diffusant auprès d'eux informations, formation, conseils et accompagnement tout en s'appuyant sur des organismes de soutien.

Cette mobilisation de l'intelligence collective et cette mise en réseau des acteurs (porteurs de projet et organismes de soutien) doivent permettre d'aboutir à la construction d'un écosystème de référence propice au développement de l'ESS, de l'innovation et de l'entrepreneuriat social sur le territoire.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer des chartes de partenariat avec :

- ✓ KissKissBankBankbank et ses filiales, Hello Merci et Lendopolis, plates-formes numériques de financement participatif.
- ✓ Le groupe La Poste, qui à travers son programme « Alliance dynamique » cherche à favoriser le développement des territoires et des services aux populations, à faire émerger des solutions innovantes et à coproduire de nouvelles chaînes de valeurs pour répondre aux besoins de la société actuelle (mise à disposition de locaux, élaboration de produits bancaires spécialement adaptés aux acteurs de l'ESS, accompagnement des projets professionnels ESS des postiers…)
- ✓ Sceaux Smart, premier espace de (co)working et de télétravail à Sceaux.

M. le maire

Attention, il a été décidé unanimement que M^{me} Daugeras serait la gardienne du non-recours au « franglais ».

Dominique DAUGERAS

J'ai réfléchi au problème et je n'ai pas trouvé d'autres termes.

Othmane KHAOUA

Afin de préciser la collaboration qui prendra notamment les formes suivantes :

- ✓ informer tous les publics sur les réalités de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat social, les réseaux sectoriels dans ce domaine, les réseaux d'accompagnement et de financement existants ;
- ✓ mettre à disposition des informations, des conseils, des outils et des ressources pour accompagner et suivre les acteurs de l'écosystème, les structures associées et certains événements organisés;
- ✓ participer à la mise en place et au suivi de l'entrepreneuriat social à Sceaux, avec notamment des partenariats spécialisés ;
- ✓ porter une réflexion commune sur la structuration de l'entrepreneuriat social et sa promotion sur le territoire de Sceaux ;
- ✓ chacun des signataires de la charte se chargera de communiquer sur les projets émanant de ce partenariat auprès du public et en fonction des supports de communication dont il dispose.

Benjamin LANIER

Je voulais remercier M. Khaoua de cette présentation et de cette initiative. Il serait d'ailleurs bon qu'il prenne la parole plus régulièrement en dehors de ce sujet.

Nous soutiendrons cette délibération.

Claude DEBON

Nous avons trouvé que ces chartes étaient tout à fait intéressantes par rapport au développement de projets nouveaux et innovants avec une dimension à la fois économique et sociale. Et l'on sait que ce qui achoppe souvent dans le développement de ces projets, ce sont les aspects financiers. Mais ce sont aussi les aspects liés à la complexité de ces projets et à toutes les dimensions qui interfèrent. Il y a des problèmes de compétence et de maîtrise d'ensemble. Or, il semble que ces partenariats auront la possibilité d'intervenir sur ce point. Nous sommes donc tout à fait favorables à cette délibération.

La seule chose que j'ai notée en lisant de près ces trois chartes, c'est qu'une seule, celle avec Sceaux Smart, comporte la nécessité de faire le bilan de la collaboration et des actions engagées. Je n'ai pas compris pourquoi cela ne figurait pas dans les deux autres chartes, car il me paraît important qu'un bilan soit fait en fin d'année sur les actions qui auront été développées. Cela n'est présent que pour Sceaux Smart.

Othmane KHAOUA

La notion de bilan est pour nous implicite.

Si c'est un oubli, on peut éventuellement le rajouter. Mais de toute façon, tout partenariat, par principe, fait régulièrement l'objet d'une revue.

Ce que j'aimerais mettre en valeur, c'est que ces partenariats commencent déjà à porter leurs fruits. La Ville se positionne essentiellement comme facilitateur. Ces chartes sont dénuées de tout engagement financier et de moyens. Nous sommes uniquement sur des engagements de principe. Mais nous avons jugé très important de les fixer sur un document. Cela permet de rappeler nos différents engagements et c'est assez structurant.

Les partenariats commencent à porter leurs fruits, puisque Sceaux Smart, qui est portée par une équipe dynamique, vient de bénéficier d'une opération intéressante et unique sur notre territoire. Il s'agit d'une opération de financement participatif. KissKissBankBank, leader européen dans ce domaine, a en effet accepté dans le cadre de notre partenariat de monter une opération de financement participatif pour Sceaux Smart. La Ville n'intervient pas directement, mais elle facilite les relations et crédibilise les rapports. C'est pour nous une réussite de ce partenariat et nous espérons qu'il y en aura d'autres. Sceaux Smart fait appel à la générosité des citoyens. Ce sont des participations qui démarrent à 10 €. Cela permet par ailleurs de renforcer l'ancrage territorial de cet espace de (co)working et de télétravail dont nous pouvons tous être fiers.

M. le maire

Othmane Khaoua a répondu en partie à la question et il a dit également beaucoup d'autres choses importantes. Je ne peux que m'associer à son appel à participer au financement participatif lancé par KissKissBankBank pour Sceaux Smart.

Mais la raison pour laquelle il existe une différence entre Sceaux Smart et les autres structures, c'est que Sceaux Smart est une structure scéenne avec laquelle nous avons naturellement des liens plus importants qu'avec les autres. Nous lui louons une surface appartenant à la Ville. L'accompagnement de la Ville est par conséquent plus important avec cette structure qu'il ne l'est avec La Poste ou KissKissBankBank. Je n'imagine pas demander à La Poste un bilan annuel. Les relations ne sont donc pas de même nature. C'est la raison pour laquelle il y a cette disposition dans la charte passée avec Sceaux Smart.

Nous passons au vote.

Qui est contre? Qui s'abstient.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Activités périscolaires – tarification à compter du 1er septembre 2015.

Chantal BRAULT

Je rappellerai brièvement que l'application de la réforme des rythmes scolaires nous a conduits à revoir certains tarifs en septembre 2014. Dans le cadre de cette réforme, nous avions adopté un dispositif un peu complexe basé sur des journées courtes et des journées plus longues ce qui a été acté par l'Éducation nationale et le directeur académique. Je ne reviendrai pas sur cette réforme. Tout le monde en connaît les effets et les inconvénients.

En effet, avec logique classique, nous avons donc séquencé ces journées d'école avec des temps de garderie, des temps d'école obligatoire, des temps d'activités périscolaires, des temps de pause méridienne, qui existaient déjà auparavant, et des temps d'accueil après l'école auxquels se sont ajoutées ces fameuses activités périscolaires.

Ayant fait le bilan de cette réforme dans le courant de l'année scolaire, nous avons débattu avec les partenaires éducatifs, l'Éducation nationale et les parents d'élèves pour imaginer un autre dispositif permettant de simplifier l'organisation du temps et des journées et remettre la qualité de vie des enfants au cœur de notre organisation.

Cette nouvelle organisation conduit à préciser les tarifs appliqués aux différents accueils.

Tarifs de la pause méridienne

Pour ce qui concerne la mise en place des temps d'activités périscolaires sur la pause méridienne (12 h-14 h), qui a un historique à Sceaux et qui est félicitée par l'ensemble des utilisateurs, le tarif reste inchangé.

Tarifs du centre d'accueil maternel et des études dirigées

À compter de la rentrée de septembre 2015, la journée scolaire se terminera à 16 h pour les écoles maternelles et élémentaires, suivie jusqu'à 18 h 30 des études dirigées et des centres d'accueil maternels du soir. Ces tarifs restent inchangés.

Suppression du tarif des nouvelles activités périscolaires

À compter de la rentrée 2015/2016, en liaison avec la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP) sur la pause méridienne, il est proposé de supprimer ce tarif.

J'ajoute que les familles extérieures à Sceaux ne sont pas concernées par le quotient familial et sont par conséquent facturées au tarif du quotient maximum.

M. le maire

Les non-Scéens sont en fait facturés au coût du prix de revient et non pas au tarif maximum. Ils peuvent par ailleurs demander à leur commune de résidence de prendre en charge une partie de ce coût.

Benjamin LANIER

Je remercie Chantal Brault pour cette présentation exhaustive et les informations qui nous ont été transmises.

À la lecture de la délibération qui nous est proposée ce soir, je comprends que l'on supprime tout simplement les nouvelles activités périscolaires (NAP) et que l'on prend à nouveau les familles en otage suite à la dernière augmentation de la pause méridienne.

Est-ce à dire que tout ceci est cousu de fil blanc depuis le mois de décembre lorsque la majorité a voté les augmentations ? Je m'interroge. En décembre, vous avez fait voter une augmentation de 2 à 32 % des tarifs de la pause méridienne pour près de 62 % des familles, comme je l'évoquais dans notre tribune du Sceaux Mag. Cela ne correspond nullement à une petite minorité de familles comme vous le laissiez entendre.

À juste titre, les familles et les associations de parents d'élèves se sont inquiétées de cette situation et ont organisé un pique-nique pour manifester leur désapprobation. Les associations de parents d'élèves nous ont également fait parvenir un communiqué dont je me fais le relais ce soir. « Les parents d'élèves ne comprennent pas et s'opposent à l'augmentation spectaculaire et brutale des tarifs de la pause méridienne, de plus de 20 % pour plus de 60 % des familles ayant Sceaux, le 26 mars 2015

des enfants en primaire. L'explication donnée jusqu'à présent concernant l'augmentation du fonds de péréquation, tout comme celle concernant la baisse des dotations de l'État, n'apparaît pas suffisante, car aucun lien ne peut raisonnablement être fait entre ce fonds et ces dotations d'une part, et d'autre part les enfants en primaire ou leur famille.

En outre, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'accompagne de subventions nouvelles alors qu'à Sceaux l'organisation prévue pour 2015-2016 reste très sensiblement celle des années précédentes hormis le mercredi matin obligatoire.

Les familles d'enfants en primaire souhaitent que la Ville réévalue sa manière d'équilibrer son budget et sont fermement décidées à s'opposer à une augmentation aussi spectaculaire les concernant seules quand les autres tarifs municipaux concernant l'ensemble de la population n'augmentent, pour leur part, que de 2 %, selon la décision du premier conseil.

Une première action a eu lieu sous forme de pique-nique de parents et enfants en contestation des mesures prises entre Noël et le jour de l'an.

Sans réaction municipale, nous demandons aujourd'hui en séance publique que ces mesures soient revues et qu'un nouveau schéma d'augmentation soit proposé au conseil en remplacement de celui contesté ».

Nous avons déjà dénoncé ces augmentations et nous avions d'ailleurs voté contre celles-ci.

Nous soutenons ces parents qui, pour beaucoup, vous avaient soutenu en 2014 et ne comprennent pas cette trahison de votre part.

Aujourd'hui, la délibération nous propose d'adopter de nouveaux tarifs pour la rentrée. L'idée peut paraître séduisante et vous permettre de dire que vous avez supprimé le coût des nouvelles activités périscolaires à défaut d'avoir diminué celui de la pause méridienne. Mais en fait, à bien y regarder, ces nouveaux tarifs vont une nouvelle fois impacter toutes les familles, et encore plus celles dont les parents travaillent.

Tout d'abord, là où les NAP étaient optionnelles, elles deviennent de fait obligatoires le midi. De plus, une famille qui ne mettait pas son enfant à la cantine, mais souhaitait qu'il bénéficie des NAP est obligée aujourd'hui de l'inscrire, de fait, à la pause méridienne, ce qui ne représente pas le même coût.

Enfin, et c'est là que j'alerte à nouveau les parents et les associations de parents d'élèves, en faisant terminer les enfants à 16 h au lieu de 16 h 30, que va-t-il se passer pour les parents ? Ils vont devoir payer la garderie. Or, à bien y regarder, l'augmentation que cela crée est énorme.

Pour la plus basse tranche du quotient familial, les NAP coûtaient 0,48 € par mois. En ajoutant la garderie avec la demi-heure d'école en moins en fin d'après-midi, les parents devront payer 19,45 € par mois, soit près de 19 € de plus.

Pour la tranche la plus haute du quotient familial, les parents payaient $12,64 \in$ par mois pour les NAP et devront payer avec la garderie $48,53 \in$ par mois, soit une augmentation de près de $36 \in$.

Nous voyons donc que ces mesures de façade censées faire croire que l'on fait gagner de l'argent aux familles ne sont là, au final, que pour en récolter beaucoup plus.

Je reviendrai tout à l'heure lors de la prochaine délibération et de ma question orale sur l'aspect des financements. Vous allez enfin, et pourtant ce n'est pas faute de l'avoir dit depuis le début de la réforme, demander les financements auprès de la CAF après avoir perdu deux ans. Mais j'y reviendrai.

Concernant la présente délibération, nous voterons clairement contre et nous vous demandons, en responsabilité et en conscience, comme l'aurait dit M. Oheix, de retirer cette délibération et de retravailler votre approche vis-à-vis de l'organisation du temps scolaire et de cette tarification.

Nous parlons ici d'argent, mais, je le rappelle chaque fois, n'oublions pas les enfants qui sont au cœur de nos discussions.

Cette réforme, pour laquelle vous avez traîné les pieds, que vous avez dû mettre en place dans l'urgence alors que vous disposiez de suffisamment de temps pour la mettre en œuvre, fait peser sur notre ville un climat de tension et d'insatisfaction alors que dans les villes voisines, tout se passe dans un climat apaisé. Il est donc grand temps de reconnaître vos erreurs, vos errements et de remettre à plat, dans une réelle concertation, les dispositions que vous avez prises.

Je vous remercie.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce sujet a été discuté en décembre dans le cadre de la revalorisation de l'ensemble des tarifs municipaux. Nous l'avions voté sur la base d'une augmentation moyenne de 2 % que, contrairement au Groupe socialiste, nous estimions raisonnable, car prenant en compte les nécessités de l'équilibre budgétaire tout en étant acceptables par les familles, même si cette augmentation de 2 % était supérieure à l'inflation.

Mais vous ne nous aviez pas donné le pourcentage des familles qui seraient impactées, notamment par l'augmentation de 32 % de la pause méridienne incluant la cantine. Nous l'avons découvert à la suite des réactions des parents d'élèves et à la réunion du dernier conseil des familles et de la vie scolaire auquel M^{me} Debon a participé. Ces réactions se sont traduites par une déclaration que les parents d'élèves nous ont demandé de communiquer au conseil ce soir et que je ne vais pas relire, car notre collègue vient de le faire.

Je laisserai à M^{me} Debon, qui a participé à la réunion du conseil des familles, le soin de développer notre argumentaire.

Claude DEBON

Cette délibération acte la nouvelle organisation scolaire pour la rentrée prochaine. Vous introduisez dans la pause méridienne les nouvelles activités périscolaires qui remplacent 2 heures sur les 4 heures d'ateliers qui fonctionnaient jusque-là.

Les tarifs proposés dans la délibération suppriment le coût associé aux NAP, hors pause méridienne, dans l'année scolaire 2014-2015 et laissent inchangé le coût pour les parents de la pause méridienne décidé le 18 décembre 2014.

Comme l'a dit M. Campan, nous n'avons pas tardé à mesurer le grand nombre de parents impactés par ces augmentations. Ils ont réagi très fortement dès l'arrivée de la première facture. À noter qu'il n'y a eu aucune information donnée ou négociation préalable avant l'arrivée du courrier individuel fin décembre. Ils ont boycotté massivement en avril la cantine scolaire, ont averti le Préfet du problème et de l'action engagée, lequel a envoyé le jour même un représentant à la Ménagerie. Les parents d'élèves demandent la révision de la majoration que vous laissez inchangée dans la délibération de ce soir. Ils en témoignent aujourd'hui avec le communiqué qui vient d'être lu et par leur présence importante ce soir dans le public. Ils sont prêts à poursuivre leur mobilisation par tous les moyens qui leur paraîtront adéquats. Ils ont étudié de près le sujet avec les informations qu'ils ont pu d'ailleurs difficilement obtenir de la mairie. Selon leurs calculs, plusieurs points leur paraissent essentiels.

Premier point, selon votre barème basé sur le quotient familial, 62,5 % des familles subissent des augmentations de 5 à 30 %, 50 % subissent une augmentation d'au moins 20 % et payent la pause méridienne 7,90 € par enfant sur la base d'un quotient familial supérieur à 1450 €, 44 % subissent l'augmentation maximum de 32 %, soit 8,64 € par enfant, ce qui représente un coût supplémentaire considérable, surtout s'il y a plusieurs enfants.

Dans ces 44 %, il y a sans doute des familles très aisées, mais la dominante fait partie de la classe moyenne compte tenu du niveau de quotient familial, 1628,43 €, base de la valorisation maximum. À Paris, nous savons qu'elle est de 5 000 €. Il faudrait avoir le détail des revenus de référence liés au calcul du quotient familial pour aller plus loin dans l'analyse, détail qui n'a pas été donné par la mairie.

Deuxième point, le rejet des augmentations est amplifié par le fonctionnement insatisfaisant des ateliers de la pause méridienne dans certaines écoles, le couplage des coûts de la cantine et des ateliers étant alors contesté.

Troisième point, les calculs faits par les familles estiment le montant total des augmentations à 230 000 € pour l'année. Or il est indiqué dans Sceaux Mag du mois d'avril que l'ajustement des tarifs de la pause méridienne représente 120 000 € de rentrées supplémentaires pour la Ville. L'écart de 110 000 € mérite une clarification.

Quatrième point, les parents montrent par ailleurs qu'avec ces augmentations, la Ville diminue drastiquement son reste à charge sur le coût de revient par jour de 10,38 € par enfant et que le taux d'effort de la moitié des familles dépasse de 76 % celui fait par la mairie.

Les familles et nous-mêmes estimons qu'elles n'ont pas à compenser de façon aussi brutale les diminutions de recettes externes de la Ville, d'autant que les subventions concernant les rythmes scolaires évaluées à une centaine d'euros par enfant sont prévues et alors même que les NAP seront réintégrés dans l'existant à la rentrée prochaine.

Avec toutes ces données, les parents estiment que la politique jugée par le maire très favorable à la famille est mise à mal. Ils souhaitent que la politique suivie soit explicitée et pensent qu'il serait préférable que les réalités soient transparentes plutôt que diluées dans un discours trompeur.

Nous, VDS, voulons contribuer à sortir du conflit monté en puissance ces dernières semaines, conflit qui n'apparaît pas près de se résoudre si les choses restent en l'état, dans l'état de la délibération ce soir. Nous proposons donc étudier les pistes suivantes, y compris avec les parents :

- ✓ Donner des informations plus claires et précises sur les données prises en compte sur le calcul des tranches de quotient familial et les augmentations qui les accompagnent.
- ✓ Expliquer davantage les choix faits par rapport à la sociodémographie spécifique de Sceaux, car il y a un gros manque de ce côté.
- ✓ Revoir la grille des quotients familiaux et des augmentations associées en prenant pour base les 120 000 € recherchés par la Ville pour l'équilibre du budget. Cela peut être rajouter une ou deux tranches pour toucher plus sélectivement les familles ou au contraire les réduire en uniformisant les augmentations sur une moyenne.
- ✓ Les NAP représenteront à la rentrée deux ateliers sur les quatre par semaine de la pause méridienne. Pourquoi ne pas supprimer les deux autres et laisser en surveillance les enfants deux jours ou décider de ne faire payer que deux ateliers sur quatre? Cela diminuerait sensiblement le coût par semaine de la pause méridienne.
- ✓ Séparer le prix des repas et celui des ateliers, ce qui permettrait à certains parents de mettre leurs enfants à la cantine sans assumer le coût des ateliers qui, dans le cas des NAP, ne sont d'ailleurs pas obligatoires.

Nous souhaitons vivement qu'une solution soit trouvée rapidement pour éviter une fin d'année et une rentrée difficile pour tous. La balle est dans votre camp.

Dominique DAUGERAS

Je voudrais ajouter une remarque personnelle. Je suis étonnée que quatre ateliers soient proposés par semaine, surtout au moment du déjeuner. M. Lanier a dit qu'il n'y avait pas de problème dans les autres communes. Ont-elles aussi quatre ateliers ou NAP par semaine ?

Je peux en tout cas citer un exemple précis, celui de Chaville où les enfants ont une activité à la pause méridienne. Ils en sont très contents. Les petits ont une activité et les grands en CM2 ont deux activités. Cela leur suffit largement. Ils trouvent que la pause méridienne est faite pour s'amuser avec les copains et se détendre, et par forcément pour faire une activité. Et les coûts sont moindres.

M. le maire

Merci. M^{me} Brault, si vous voulez bien répondre et apporter quelques explications, car j'ai l'impression que le fonctionnement n'est pas connu de tous.

Chantal BRAULT

Nous avons pourtant eu un grand nombre de réunions de concertation en mairie, comme il n'y en a eu dans aucune ville du département.

Faisant partie du réseau des élus en charge de la vie scolaire dans le département des Hauts-de-Seine, je rencontre mes collègues régulièrement. Je peux donc dire à M. Lanier que l'application de cette réforme a été difficile dans certaines villes. Dire que tout est paisible ailleurs est de la désinformation. Il y a eu des animateurs en grève. Toutes les villes remanient d'ailleurs leur organisation. Il y a eu des moments plus ou moins difficiles, mais cela a été compliqué pour tout le monde.

Dans cette ville, nous avons salué les équipes de professionnels qui ont œuvré pour la mise en place, l'encadrement, l'accompagnement et la conception de toutes ces activités. Je crois que, sur ce point, nous n'avons pas à rougir de quoi que ce soit.

Il a été évoqué la disparition des NAP. Elles n'ont pas disparu. La pause méridienne existait, les activités sont multipliées et refaçonnées. Les animateurs affectés aux temps d'activités périscolaires de l'après-midi ont basculé sur la pause méridienne, pour laquelle les parents ont manifesté à plusieurs reprises l'intérêt et la qualité.

Dans le cadre de cette réforme, nous avons convenu que les créneaux horaires permettraient une équité entre les écoles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons par ailleurs convenu de renforcer les activités existantes, d'en proposer de nouvelles et de concentrer tous les animateurs aujourd'hui répartis sur les NAP sur cette pause méridienne pour lui donner du sens et faire en sorte qu'elle soit la plus qualitative possible. Il n'y a donc pas de disparition des NAP. La loi s'impose. Le directeur académique a d'ailleurs approuvé notre organisation, parce qu'il a estimé que nous nous inscrivions bien dans les règles du texte. Nous pouvons attester de cette autorisation.

Je rappelle quand même que nous avions proposé une expérimentation— ce qui nous a conduits à retarder la mise en place de notre organisation, je vous l'accorde – mais il s'agissait d'une

expérimentation intelligente à l'heure de la pause méridienne. Nous avions espéré qu'il n'y ait pas la cinquième matinée de la semaine et nous avions l'idée de diminuer les vacances scolaires pour équilibrer tout cela. On nous a envoyé gentiment revoir notre copie, en ne nous répondant pas dans un premier temps, puis en nous disant que cela ne correspondait pas aux textes. Or, aujourd'hui, nous proposons cette pause méridienne qui, tout à coup, devient acceptable.

Nous reviendrons sur le problème des tarifs avec Isabelle Drancy. Mais je voulais rappeler que cette Ville a déjà connu des sorties d'école à 16 heures. Ce n'est quand même pas exceptionnel. Nous proposons de mettre en place un dispositif pour permettre aux familles d'assurer leur vie professionnelle et de pouvoir récupérer leurs enfants à 18 h 30. Cette nouvelle organisation leur permettra par ailleurs de venir les chercher plus aisément, à des temps plus fréquents et à des flux plus faciles pour qu'elles ne soient pas tenues de récupérer leurs enfants aussi tard.

Je voudrais aussi revenir sur cette idée que nous avons enfin sollicité la CAF. Nous sommes en contrat avec la CAF depuis des années. La CAF propose une contribution pour chaque enfant. Nous ne l'avons jamais contestée. Et nous avons perçu cette subvention dès cette année. Je l'ai dit à votre collègue qui assistait au conseil consultatif de la vie scolaire. C'est très transparent. La convention que nous étudierons tout à l'heure porte sur un autre sujet. Elle est une contribution pour la garderie et l'accueil de loisirs. Ce sont donc deux choses différentes.

En ce qui concerne la délibération du mois de décembre qui portait une augmentation de 2 % sur l'ensemble de tarifs, je rappelle que figurait dans le rapport l'idée d'un réajustement des quotients.

M^{me} Daugeras a parlé d'une ville qui ne proposait qu'une seule activité. À Sceaux, dans la tradition de la pause méridienne, nous proposons plusieurs activités. Je connais certaines villes de France où ce sont les parents qui animent les NAP. C'est parfois tellement compliqué que ce sont les parents qui viennent jouer au foot avec les enfants. Je veux bien que les enfants jouent au foot, mais les familles me disent vouloir des activités et que leurs enfants ne viennent pas seulement taper dans un ballon. Cela fait partie de l'historique de Sceaux, de la manière dont nous avons géré ce temps. On peut le contester, mais il a aujourd'hui une valeur particulière.

Voilà ce que je pouvais dire sur la question de l'organisation, de la comparaison avec d'autres communes et du travail qui a été fait de longue date pour trouver la bonne formule. Les parents ne sont pas toujours d'accord sur tout, mais nous avons toujours cherché à dialoguer. Ils ne sont pas d'accord sur les tarifs proposés, mais en ce qui concerne l'organisation de ces temps, nous avons toujours réussi à nous parler et à trouver des ajustements. Au dernier conseil consultatif de la vie scolaire, nous avons abordé le volet organisation et le volet tarif. Je revendique le volet organisation. Je pense qu'il s'agit d'une véritable amélioration du temps. Quant aux tarifs, ils répondent à une logique d'équité pour tout ce que nous devons mettre en place pour les familles de Sceaux.

Isabelle DRANCY

Je voulais juste intervenir sur l'aspect financier. Effectivement, ces augmentations s'inscrivent dans un contexte budgétaire très dégradé sur lequel je ne reviendrai pas. Ce contexte a conduit à une augmentation de 2 % pour l'ensemble des tarifs de la ville et par la redéfinition et l'élargissement de la grille des tarifs pratiqués jusque-là pour les études dirigées et les autres activités à la pause méridienne.

En outre, au cours de ce conseil municipal, nous avons été amenés à créer des tarifs qui n'existaient pas, pour le cross par exemple. Cette augmentation a été votée le 18 décembre.

Les tarifs sont effectivement calculés par rapport au quotient familial. Mais pour répondre à M^{me} Debon, je rappelle que le quotient familial Ville de Paris n'est pas le quotient familial Ville de Sceaux. Le quotient familial Ville de Paris est le même que celui qui figure sur les avis d'imposition où un enfant compte pour une demi-part. Le quotient Ville de Sceaux est tout à fait différent, puisqu'un enfant compte pour un enfant. Vous ne pouvez pas comparer le quotient de 5 000 € de la Ville de Paris à celui de la Ville de Sceaux.

S'agissant de l'évolution et des conséquences de l'augmentation de la pause méridienne, 1 213 familles scéennes ont un enfant à l'école. Nous ne tenons pas de fichiers sur le nombre d'enfants inscrits à la cantine par famille. Ce sont des fichiers que l'on n'a pas le droit de croiser. Ce que je peux vous dire, c'est que sur ces 1213 familles, seules 801 familles ont fait calculer leur quotient familial. 412 ne l'ont pas fait. Pourquoi ? Parce que leurs enfants ne déjeunent peut-être pas à la cantine, parce qu'elles estiment qu'elles ont un revenu supérieur au barème et qu'elles sont donc au tarif maximum fixé à 8,64 €. Une simulation disponible en ligne permet de déterminer les tarifs applicables.

Je vous rappelle que ce tarif maximum de $8,64 \, \in \, \text{s'applique à une famille composée de deux adultes et d'un enfant dès lors que le revenu mensuel net s'élève à 5 375 € par mois. Pour deux enfants, le revenu annuel net doit s'élever à 86 000 €, soit un revenu mensuel de 7 166 €. Pour 3 enfants, le revenu annuel de référence se situe à 118 300 € et à 150 500 € pour 4 enfants.$

Pourquoi 412 familles n'ont-elles pas fait calculer leur quotient familial? Peut-être, parce qu'elles estiment qu'elles se situent dans ces tranches et ne souhaitent pas communiquer leur revenu. Mais il y a aussi parmi elles des familles qui ne pratiquent pas ou très peu d'activités périscolaires. Or, nous ne sommes pas en capacité de connaître ce chiffre.

Sur ces 801 familles, soit 40 % des familles ayant un enfant scolarisé, 323 familles ont été impactées par l'augmentation de la pause méridienne.

130 familles sont au tarif maximum et 193 ont connu une augmentation de la pause méridienne. Parmi ces 193 familles, la répartition est la suivante :

- Nombre de familles entre le tarif de 6,68 € et le tarif de 7,00 € 34

Sceaux, le 26 mars 2015 25

| - | Nombre de familles entre le tarif de 7,00 € et le tarif de 7,50 € | 72 |
|---|---|----|
| - | Nombre de familles entre le tarif de 7,50 € et le tarif de 8,00 € | 65 |
| - | Nombre de familles entre le tarif de 8,00 € et le tarif de 8,64 € | 22 |

Voilà les derniers éléments chiffrés à notre disposition.

Nous n'avons pas procédé à ces augmentations de gaîté de cœur, mais je trouve un peu fort que vous critiquiez l'augmentation des tarifs de la pause méridienne alors que le gouvernement, que vous soutenez, a énormément agi en faveur de la paupérisation des familles.

Je rappelle que, dans la Loi de finances de 2013, le gouvernement a diminué le plafond du quotient familial. Celui-ci est en effet passé de 2336 € à 2000 €, ce qui représente pour une famille de deux enfants une augmentation d'impôts de 672 €. Non content d'avoir baissé le plafonnement du quotient familial pour 2014, le gouvernement a réitéré cette proposition dans la Loi de finances 2015. Le plafonnement est donc passé de 2000 € à 1500 € par demi-part, soit pour une famille de deux enfants une perte de 1000 €. Si on l'additionne aux 672 € de l'année dernière, cela représente pour l'année 2015 une perte de 1672 €. Sur deux ans, une famille de deux enfants a donc payé 2 344 € d'impôts en plus.

Mais on ne s'arrête pas là, puisque la modulation des allocations familiales en fonction des revenus devrait intervenir prochainement. Aujourd'hui, une famille de deux enfants perçoit une allocation mensuelle de129,35 €, soit sur l'année un revenu non imposable de 1 552,20 €. Dès lors que les décrets d'application sortiront − et la mesure est annoncée pour la rentrée scolaire − cette allocation sera divisée par deux pour les foyers dont le revenu est supérieur à 6 000 € et divisée par 4 pour les familles dont le revenu est supérieur à 8 000 €.

Ce sont des faits que je voulais porter à votre connaissance.

S'agissant de la politique familiale, la fiscalisation des majorations de retraite décidée par le gouvernement, que vous soutenez, pour les mères de trois enfants défavorisera des femmes qui, bien souvent, n'ont pas des retraites complètes.

Enfin, la presse s'est fait écho récemment de mesures en cours d'étude pour la Loi de finances en préparation sur la suppression éventuelle de l'aide personnalisée au logement dont bénéficient les étudiants lorsqu'ils sont rattachés au foyer fiscal de leur famille.

Lorsque l'on voit toutes ces mesures, je pense qu'il est nécessaire d'abord de balayer devant sa porte.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

C'est trop facile d'expliquer cette augmentation en désignant un bouc émissaire.

M^{me} Brault, lorsque je m'inquiétais de savoir si vous aviez déposé le dossier de demande de subventions auprès de la CAF et auprès de l'État – et pour ce faire, un PEDT est nécessaire – vous m'aviez répondu que vous alliez le faire. Mon inquiétude était donc fondée. Le gouvernement que vous accusez vous donne des subventions pour offrir ces activités aux enfants. Malheureusement, on oublie trop souvent les enfants dans ce débat. On vous donne des subventions pour mettre en place un certain nombre de choses qui permettront d'améliorer la vie des enfants, mais vous ne faites pas le travail. Vous êtes élus pour faire un travail, faites-le!

Vous deviez faire un PEDT pour demander les subventions. Cela n'a pas été fait. Ne me dites pas que vous avez reçu des subventions en 2014 de la part de l'État ou de la CAF. Commencez par faire votre travail et arrêtez de trouver un bouc émissaire en disant que vous augmentez les tarifs, parce que vous n'avez pas le choix.

Thierry LEGROS

Je voudrais apporter mon soutien à ma collègue des finances et surtout souligner le cynisme du parti socialiste qui sait très bien avoir fait une réforme sans financements. Ce ne sont pas les quelques subventions mises en place qui permettront de financer l'ensemble de cette réforme.

Benjamin LANIER

J'ignorais que nous étions à l'Assemblée nationale et que la discussion portait sur le budget de l'État ce soir.

Je pense qu'il faut reposer le débat. Je ne vais pas esquiver ce qu'a dit M^{me} Drancy. Je rajouterai juste que 9 millions de foyers paieront moins d'impôts cette année. Si cela n'est pas suffisant, j'en suis désolé. Il y a quand même des gestes qui sont faits, puisqu'il faut bien rattraper ce qui a été très largement donné par la majorité précédente. Mais ne revenons pas sur ce débat.

Pour en revenir au débat de ce soir sur les activités périscolaires et leur financement, cette réforme est financée par l'État, contrairement à ce que dit M. Legros. Des subventions sont effectivement mises en place et ont été pérennisées à la fois de la part de l'État et de la part de la CAF. Je pense que se dédouaner à chaque fois, en disant ne pas avoir le budget alors qu'il existe une aide de la part de l'État, est un peu facile.

M^{me} Brault, excusez-moi, mais lorsque l'on travaille, 16 h ou 16 h 30, cela fait une différence. Je ne renie pas ce qui a été mis en place, mais les parents seront obligés de payer la garderie alors que ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Le coût supplémentaire que je vous ai donné tout à l'heure n'est pas négligeable, puisqu'il se situe entre 19 et 36 € par mois. On ne peut donc pas dire que finir l'école à 16 h n'a aucune importance. Pourquoi ne pas finir à 15 h 30 dans ce cas ? Les personnes pénalisées sont à nouveau celles qui travaillent. C'est la même chose pour la pause méridienne. L'augmentation de ces tarifs impacte les familles qui travaillent et qui n'ont pas

forcément le choix de mettre leurs enfants à la cantine. Je ne remets pas en cause le fait qu'ils bénéficient de ces activités, mais l'on ne peut pas dire que ces augmentations soient neutres.

S'agissant du quotient familial, les familles qui n'ont pas fait calculer leur quotient familial sont aussi impactées. Qu'elles ne l'aient pas fait, c'est leur choix. Mais on ne peut pas dire que ces 400 familles ne subissent pas l'augmentation des tarifs de la pause méridienne.

En ce qui concerne la suppression des NAP, les intégrer de manière intelligente à la pause méridienne ne pose pas de problème intellectuel, mais je suis persuadé que vous en profiterez pour dire que vous avez fait un geste en supprimant le tarif des NAP, alors que, de fait, les familles seront obligées de payer et n'auront pas le choix.

Chantal BRAULT

Je voudrais répondre à M. Alaoui-Benhachem au sujet de la CAF. Je vous ai entendu au conseil consultatif de la vie scolaire, auguel vous n'étiez d'ailleurs venu que pour poser cette question. Il est dommage que vous ne soyez pas resté jusqu'au bout, vous auriez été intéressé par la suite. Vous nous prenez vraiment pour des idiots pourtant nous sommes des élus responsables. Nous connaissons les dispositifs. Nous travaillons avec la CAF depuis des années sur nombre de sujets. Nous aimerions parfois qu'elle soit d'ailleurs plus présente, mais elle l'est globalement, notamment pour la petite enfance et pour les dossiers qui touchent à la jeunesse. Nous avons ce lien avec la CAF sans problème. Notre dossier a été envoyé en heure et en temps. Vous souriez M. Lanier, c'est dommage, parce que nous avions un plan éducatif déjà qui ne concerne pas uniquement les rythmes scolaires, sinon nous n'aurions jamais eu les aides de la CAF que nous avons obtenues pour toutes sortes de projets et depuis de nombreuses années. Il s'est appelé projet éducatif de territoire au moment de l'installation des rythmes scolaires, parce que nous devions y inclure l'organisation de ces rythmes avec précision, ce que nous fîmes, puisqu'en décembre 2014 l'Éducation nationale acceptait notre plan éducatif de territoire. Aujourd'hui, nous avons à nouveau l'accord de l'Éducation nationale sur notre projet de plan éducatif de territoire qui prendra en compte l'organisation de l'année 2015/2016.

Savez-vous ce que contient ce PEDT ? C'est quelque chose d'extrêmement classique. Il décrit très précisément tout ce que nous faisons sur cette ville dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (les activités périscolaires et parascolaires, les séjours d'été, les mini séjours, le local jeune, l'espace Relais, etc.) Il reprend tout ce que nous faisons sur la ville en faveur de nos administrés jeunes, enfants et adolescents. Nous y rajoutons en outre l'organisation du temps.

Nous sommes donc exactement sur ce qui nous est demandé et nous savons exactement à quel moment demander ce fonds d'amorçage qui sera d'ailleurs pérennisé. La décision a été prise au congrès des maires de novembre 2014 par le Premier ministre que les maires ont sollicité.

En ce qui concerne le fait de sortir de l'école à 16 h, je signale que l'année dernière, certaines journées d'école se terminaient à 15 h 30. Nous allons uniformiser tout cela à une heure classique. Je vous rappelle que la garderie en élémentaire comporte une étude dirigée au cours de laquelle les enfants sont accompagnés dans leurs devoirs. Et les maternelles ont un goûter. Je crois que des parents estiment que cela est intéressant pour eux et pour leur vie de famille. Je pense que n'avons pas de leçon à recevoir sur le sujet. Et vous le découvrirez l'année prochaine, M. Lanier, lorsque votre petite fille sera à l'école.

J'espère avoir entretenu des relations responsables et raisonnables avec les familles et nous poursuivrons ainsi. Toutes ces questions me tiennent particulièrement à cœur. Et je pense qu'il est important pour les enfants que toute cette organisation se déroule de la meilleure façon qui soit.

Il reste deux points auxquels je n'ai pas répondu. Il n'y a pas eu de boycott de la cantine depuis l'application des nouveaux tarifs. C'est une fausse information.

Et pour répondre à M^{me} Debon, les enfants ne sont pas obligés de pratiquer une activité sur le temps de la pause méridienne. Ils sont néanmoins accompagnés et surveillés, même s'ils jouent au foot dans la cour. Il y a autant d'animateurs pour les encadrer que pour encadrer les enfants qui pratiquent une activité.

Isabelle DRANCY

Je voulais juste préciser un point. Effectivement, 9 millions de personnes ne paieront plus d'impôts du tout, puisque l'on a supprimé la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu. À l'inverse, celui-ci va augmenter d'environ 3 milliards d'euros sur deux ans. C'est donc un impôt qui est de plus en plus concentré sur quelques-uns.

Claude DEBON

Vous n'avez pas répondu sur les 120 000 € que représentent les augmentations de la pause méridienne et qui ne correspondent au calcul fait par les parents d'élèves. Il serait bon de savoir ce qu'il en est de cet écart.

Par ailleurs, nous souhaiterions que les pistes que nous avons indiquées soient reprises et analysées, notamment sur le problème du maintien de quatre ateliers par rapport à deux. S'il s'avérait que cela contribue à faire diminuer le coût de la pause méridienne, il serait peut-être important de consulter les parents sur cette possibilité. Je n'entends pas que vous envisagez de poursuivre le débat, mais il me paraîtrait pourtant réellement utile de le faire.

M. le maire

Merci pour toutes ces interventions.

Je comprends qu'il ne soit pas agréable de payer 300 ou 350 € de plus par an pour un service qui n'a pas fondamentalement évolué. C'est d'ailleurs ce que diront les familles qui seront amenées à payer plus d'impôt sur le revenu avec les mesures gouvernementales annoncées par Isabelle Drancy. Je comprends aussi que l'annonce de cette organisation et sa mise en place aient été peut-être un peu rapides et pas suffisamment bien expliquées. J'en prends acte.

Mais il s'agit essentiellement d'une affaire d'argent, car même si l'organisation actuelle des NAP a connu quelques difficultés de mise en place, comme d'ailleurs dans toutes les villes – il existe même de grandes villes où cela ne fonctionne toujours pas – les choses ne se sont pas trop mal passées. Les enfants de Sceaux dans les écoles publiques n'ont pas passé une plus mauvaise année que les années précédentes. Restons donc modérés. L'organisation a été faite, un bilan a été dressé. En accord avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et notamment des parents, en accord avec l'ensemble des équipes d'animation, dont je veux saluer le travail cette année qui n'a pas toujours été facile, nous avons proposé à l'Éducation nationale une nouvelle organisation. C'est à peu près la même que celle que nous avions proposé l'année précédente et qui ne respectait soi-disant pas les règles et les principes. Il se trouve qu'elle respecte cette année les règles et les principes de la réforme qui n'ont pourtant pas beaucoup changé. Tant mieux, cela prouve que nous travaillons en étroite collaboration et en souplesse relative avec l'Éducation nationale, ce qui est très bien. J'ai rencontré moi-même, M. Wuillamier, le directeur académique des services de l'Éducation nationale, qui estime que le travail réalisé avec notre inspectrice est de bonne qualité. J'espère donc que les enfants tireront profit de cette nouvelle organisation des NAP qui viendra accentuer ce qui était déjà fait à Sceaux depuis de longues années.

Nous sommes donc d'abord sur une affaire d'argent. Encore une fois, je comprends très bien qu'il ne soit pas agréable de payer plus. Nous avons été obligés de faire un certain nombre de choix. C'est le rôle des élus, et notamment de la majorité municipale. Nous avons dû élaborer une stratégie en fonction de ce qui nous semblait être le plus équitable. C'est la raison pour laquelle nous avons prolongé la courbe permettant de calculer les tarifs en fonction du quotient familial. Cette mesure est équitable, car elle est proportionnelle aux revenus.

Nous avions le choix entre faire payer un peu plus l'usager, notamment l'usager dont on considère qu'il peut supporter cette augmentation, ou augmenter les impôts pour tout le monde. Ce dernier choix entre un choix qu'il nous est arrivé de faire dans le passé. Il peut également représenter une forme de justice, mais il faut que les impôts soient calculés sur des bases justes, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui avec les valeurs locatives. Nous avons également fait le choix de ne pas diminuer le niveau de service public offert à nos concitoyens, et en particulier aux enfants. Je vous rappelle que le budget consacré à la famille représente plus de 40 % du budget municipal.

Nous avions donc le choix entre l'augmentation des tarifs, l'augmentation des impôts locaux et la baisse du niveau de service. Nous n'avons pas souhaité baisser le niveau de service. C'était pour Sceaux, le 26 mars 2015

nous quelque chose d'essentiel. Je suis d'ailleurs convaincu que les familles de Sceaux partagent cette conviction. Il ne faut pas baisser le niveau de service. On peut en effet grappiller quelques centaines de milliers d'euros en supprimant des postes dans les maternelles ou en diminuant la qualité des activités périscolaires, mais nous avons fait le choix de la qualité. C'est un choix qui est d'ailleurs assez permanent à Sceaux, même si rien n'est jamais parfait.

Nous aurions pu aussi modifier notre politique d'abattement pour charges de familles s'agissant de la taxe d'habitation. D'autres communes l'ont fait. J'ai le sentiment que cela est ignoré par beaucoup. Mais les décisions prises par le conseil municipal ont permis d'instaurer des abattements maximaux pour charges de famille, ce qui bénéficie très directement aux familles de façon linéaire, et non pas proportionnellement aux revenus. Cela bénéficie beaucoup plus aux familles moins aisées qu'aux familles aisées en proportion, mais le montant est le même. C'est un peu comme les allocations familiales, ancienne formule, d'une certaine manière. Cela n'a pas encore été modifié par la majorité parlementaire, mais cela va peut-être venir. Il vaut mieux ne pas en parler. Nous avons maintenu ces abattements qui sont fixés au niveau maximum et qui représentent plusieurs centaines de milliers d'euros de moins-value de recettes fiscales pour la Ville. Nous avons souhaité conserver ces abattements, car ils concernent toutes les familles de Sceaux, qu'il s'agisse des familles dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques de Sceaux ou dans les écoles privées. Car la politique familiale consiste à soutenir et accompagner toutes les familles, et pas uniquement les familles dont les enfants fréquentent l'école publique. Cette politique sur les abattements est universelle. Elle concerne des enfants de tous âges, et pas seulement des enfants d'âge maternel et élémentaire. Elle concerne les enfants des collèges, des lycées et des crèches. Elle concerne tous les enfants jusqu'à 25 ans s'ils font des études. Il s'agit donc d'une politique très positive pour les familles. Cette augmentation des tarifs est par conséquent un choix de bon compromis qui préserve l'avenir de la qualité du service public de Sceaux.

Quelques observations avant de conclure. M. Campan, je m'étonne de vos propos sur l'augmentation des tarifs et la proportion des personnes impactées par cette mesure. La question n'est pas là. Soit vous estimez qu'il est juste que le tarif soit à un certain niveau en fonction du niveau de ressources, soit vous estimez que ce n'est pas juste. Mais l'on ne juge pas en fonction du nombre de familles impactées. Cela ne me paraît pas être un bon argument.

Je voudrais proposer la chose suivante. Lorsque nous avons mis en place la réforme des rythmes scolaires, nous avons estimé que cela nous coûterait environ 200 000 €. Nous ne disposons pas encore du coût exact de cette mise en place. En net, nous avons estimé que cela nous coûterait 90 000 €, la CAF et l'État nous finançant à hauteur de 130 000 €. La nouvelle organisation proposée à partir de septembre permettra de diminuer le coût, puisque les anciennes animations de la pause méridienne seront fondues dans les NAP. Je propose de faire un bilan complet sur le coût des NAP une fois l'année passée. Nous faisons déjà faire des économies aux familles,

puisque les NAP ne seront plus facturées. Si l'économie faite est supérieure à ce qui conduit à ne pas facturer les NAP, nous la restituerons aux familles. Nous ferons le point lorsque nous aurons les chiffres définitifs.

La CAF a signé, mais j'attends qu'elle verse la subvention. En ce qui concerne l'État, nous n'avons eu qu'un tiers du financement promis, et nous sommes déjà en fin d'année. Je sais qu'il y a un échéancier, mais je ne peux pas payer les animateurs en fonction de cet échéancier. Nous en sommes là de nos relations avec l'État. J'aurais d'ailleurs l'occasion de le dire prochainement au Premier ministre en compagnie du président de l'AMF.

Encore une fois, il s'agit de choix. Nous estimons que ces choix sont équitables. Naturellement, il ne serait pas équitable que la Ville gagnât de l'argent sur le dos des familles, car j'ai déjà entendu cette expression. Or, je voudrais quand même vous faire observer que le coût de revient de la pause méridienne avant les NAP était supérieur à 10 €. Nous sommes donc encore très nettement en dessous. La Ville ne se fait donc pas de l'argent « sur le dos des familles » comme je l'entends parfois, bien au contraire. Et je crois que nous l'avons démontré. Cependant, si nous avons une marge de manœuvre, nous en ferons bénéficier les familles, mais pas nécessairement celles ayant subi une augmentation importante, les familles ayant un plus faible revenu étant certainement en plus grande difficulté encore.

Benjamin LANIER

Nous verrons.

M. le maire

J'attends d'avoir les chiffres définitifs et j'attends aussi de savoir si l'État respectera sa parole. Il ne l'a pas fait par le passé en baissant les dotations alors qu'il avait pris l'engagement moral de les verser. Nous attendons donc de voir si l'État et la CAF participent effectivement au financement de cette réforme.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous me mettez en cause, je dois donc vous répondre. Vous avez dit tout à l'heure que nous avions voté la délibération du mois de décembre et que connaître le nombre de familles impactées par cette augmentation de tarif n'était pas un bon argument.

Tout d'abord, je vous ferai remarquer que je ne suis pas du tout d'accord avec cela. Je prends une caricature, mais ce n'est pas la chose d'avoir 10 familles impactées, mais qui ont des revenus très importants et pour lesquelles cette augmentation n'aurait pas une grande importance. Vous ne nous avez pas donné toutes les billes, comme souvent dans un certain nombre de délibérations.

Nous avons beaucoup insisté sur les 2 % d'augmentation, et je l'assume. Nous avons considéré que même si c'était un peu plus que l'inflation, cela pouvait être acceptable compte tenu des Sceaux, le 26 mars 2015

contraintes budgétaires. Et vous savez bien combien je suis attentif sur le sujet. Mais vous ne pouvez pas dire que le nombre de personnes impactées n'a pas d'importance. Cela a bien sûr une importance. Si 10 personnes sont impactées et qu'elles ont un revenu très élevé, cela n'a évidemment pas d'importance. Or, nous avons cru qu'il y aurait peu de personnes impactées. Nous l'avons découvert après.

Un autre sujet de fond, vous dites avoir écarté le choix d'une diminution du niveau de service. Avez-vous demandé aux familles ? J'ai le souvenir qu'il y a quelques années, le maire d'Antony avait mené une enquête auprès de l'ensemble des habitants en leur demandant s'ils préféraient augmenter le niveau de service, et par conséquent les impôts, ou garder le même niveau de service et ne pas augmenter les impôts. La réponse a été claire. Les Antoniens ont préféré ne pas voir leurs impôts augmenter. La question mériterait d'être posée aux familles de Sceaux. La suppression d'un ou deux ateliers coûterait forcément moins cher. Les familles seraient peut-être d'accord pour payer moins cher, quitte à avoir un peu moins de niveau de service. Leur avez-vous demandé ?

M. le maire

Je crois que nous les rencontrons suffisamment souvent pour avoir une idée sur la question.

Je ne comprends pas votre raisonnement. Vous saviez très bien, car c'était très clair dans la délibération, que l'augmentation de 2 % portait sur les quotients familiaux supérieurs à 1 600 €. Si vous considérez que cela concerne très peu de familles à Sceaux, cela démontre que vous avez un vrai problème de connaissance de la ville.

Catherine ARNOULD

Le directeur de l'école des Blagis n'est pas là, mais j'ai toujours entendu dire qu'après les ateliers, les enfants étaient très calmes et travaillaient beaucoup mieux l'après-midi. C'est un fait réel. Les enfants travaillant mieux l'après-midi, laissons ce qui est prévu, à savoir des ateliers tous les midis.

M. le maire

Je pense qu'il n'y a pas de souci sur l'organisation globale.

Nous passons au vote. Il s'agit de se prononcer sur le maintien des tarifs de la pause méridienne, du centre d'accueil maternel et des études dirigées, malgré la demi-heure supplémentaire à financer, et sur la suppression du tarif des nouvelles activités scolaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-

Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Carte scolaire 2015-2016

Chantal BRAULT

Chaque année, la direction départementale de l'Éducation nationale examine la carte scolaire du département en vue de prononcer les ouvertures ou fermetures de classes après que les inspecteurs de l'Éducation nationale aient communiqué les effectifs prévisionnels donnés à titre indicatif par les villes.

Cette année, deux écoles sont impactées par une légère diminution de leurs effectifs. Les effectifs se calculent en fonction des éléments dont nous disposons, mais ceux-ci sont susceptibles de changer jusqu'à la rentrée. Nous savons qu'en moyenne six inscriptions supplémentaires interviennent entre le moment où l'Éducation nationale prend ses décisions et la rentrée scolaire. À Sceaux, les effectifs sont très raisonnables dans chaque classe, mais il existe parfois des pics qui rendent le travail des enseignants plus compliqué. Il y a également parfois des baisses, les effectifs pouvant être très fluctuants d'une année sur l'autre.

En l'occurrence, l'école élémentaire du Centre qui compte actuellement 15 classes affiche une moyenne de 25,73 élèves. L'Éducation nationale a donc décidé de fermer une classe, ce qui porterait la moyenne à 27,21 élèves par classe.

Nous n'acceptons pas cette fermeture de classe et nous demandons expressément que cette classe soit maintenue.

De même, l'Éducation nationale demande la fermeture d'une classe de l'école élémentaire des Blagis en raison également d'une légère diminution de ses effectifs. L'école compte actuellement 13 classes pour une moyenne de 25,92 élèves. La fermeture d'une classe porterait la moyenne à 27,17 élèves.

Par conséquent, les effectifs risquant de s'accroître au cours de l'été sur ces deux écoles, nous demandons le maintien de ces deux classes.

J'ajoute que l'école élémentaire des Blagis accueille une classe UPE2A ex-CLIN qui compte 18 élèves non francophones. Enfin, je vous signale que les écoles élémentaire et maternelle des Blagis font partie du contrat de veille actif que nous rédigeons pour succéder au contrat de ville qui a pris fin pour ce quartier.

Il est donc proposé au conseil municipal de demander le maintien du nombre actuel de classes à l'école élémentaire du Centre et à l'école élémentaire des Blagis à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

Benjamin LANIER

Nous soutenons pleinement cette délibération. Je voudrais juste souligner le fait que l'augmentation des tarifs pourrait avoir un impact sur les effectifs. Certains enfants viennent de communes limitrophes aux écoles de Sceaux. L'augmentation des coûts de la pause méridienne pourrait par conséquent avoir un impact sur les effectifs de certaines écoles, notamment celle du Clos Saint-Marcel et sans doute aussi celle des Blagis.

Mais nous voterons pour cette délibération qui va dans le sens du maintien de ces classes.

Claude DEBON

Nous soutiendrons évidemment cette demande.

J'ai entendu dire lors de la réunion du conseil des familles et de la vie scolaire qu'une classe était créée au Petit Chambord. Je me demandais s'il n'était pas utile d'en parler dans la délibération et de dire que nous actons la création d'une classe. Cela fait un contrepoids aux deux classes qui sont supprimées et j'estime important de le dire.

Chantal BRAULT

Vous avez raison. Une classe ouvrira en élémentaire au Petit Chambord. Cela répond en partie à la préoccupation de M. Lanier. Cette école connaît actuellement un accroissement de ses effectifs. L'école maternelle est également à la limite de la possibilité d'une ouverture de classe supplémentaire, mais elle n'aura pas lieu. Nous avons obtenu ouverture et il n'y en aura pas d'autres.

Aujourd'hui, les maternelles du Centre et du Petit Chambord connaissent un accroissement de leurs effectifs. Les enfants n'ont donc pas fui les écoles de Sceaux. Nous nous réjouissons de cette ouverture et nous le signalons, puisque cela figurera au procès-verbal.

Je m'entretiens régulièrement avec l'inspectrice. Elle a une parfaite connaissance de nos effectifs. Elle connaît nos problématiques. Elle nous accompagne de manière très intelligente, mais elle ne dispose pas d'une grande marge de manœuvre, car elle ne prend pas les décisions finales. Mais elle connaît les effectifs de toutes nos classes.

M. le maire

Je voudrais préciser pour M. Lanier que la Ville n'est pas dans une position d'appel concurrentiel visant à attirer les enfants des autres villes. Je veux être clair. Nous ne cherchons pas attirer le maximum d'enfants pour ouvrir le maximum de classes. Les dérogations scolaires entre communes sont extrêmement complexes. Un certain nombre de parents souhaitent en effet que Sceaux, le 26 mars 2015

leurs enfants soient scolarisés à Sceaux. C'est rarement l'inverse. Mais les dérogations ne sont accordées que sur la base de critères précis, notamment dans le cas d'un élève dont le frère ou la sœur sont déjà scolarisés dans un établissement de Sceaux. Ces dérogations se font avec l'accord des autres communes qui s'acquittent d'une participation à hauteur d'environ 700 €. Nous prenons ces décisions dans l'intérêt des enfants et des familles. Si l'enfant souhaite rester dans son école de Sceaux alors que sa famille a déménagé dans une autre commune, nous l'acceptons. C'est l'intérêt de l'enfant qui prime.

S'agissant de M^{me} Debon, sa remarque est tout à fait juste. Nous pourrons le préciser dans le courrier que nous enverrons à la direction départementale de l'Éducation nationale.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention d'objectifs et de financement des prestations de service d'accueil de loisirs sans hébergement et de l'aide spécifique rythmes éducatifs avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

Chantal BRAULT

Je voulais juste ajouter un mot, si vous le permettez, M. le maire. Depuis que je suis élue, je n'avais jamais vu se dérouler sur les marches de cette salle un petit exercice de karaté. Il était d'une qualité exceptionnelle et je voulais saluer ce petit garçon qui est parti depuis.

Nous passons à cette délibération qui concerne la convention d'objectifs et de financement passée avec la CAF.

Cette convention de financement s'inscrit dans la continuité des liens que nous entretenons avec la CAF depuis longtemps. Elle permet de pouvoir bénéficier d'une aide sur toutes les questions d'animation

La subvention se calcule de la façon suivante : 0,50 € x heures réalisées/enfant, dans la limite de 3 h par semaine et sur 36 semaines par an.

Cette subvention fait état de tout ce qui constitue l'action périscolaire, l'accueil extrascolaire, les actions parascolaires, les garderies qui sont comprises dans l'aide spécifique rythmes éducatifs, les accueils de jeunes et les petits séjours.

J'ajoute que, pour les NAP, le financement est de 50 € par enfant inscrit.

Benjamin LANIER

Excusez-moi, mais je tiens quand même à lire ce qui est écrit dans cette convention qui porte bien sur l'aide spécifique rythmes scolaires. Il est écrit :« Prestation de service pour l'accueil périscolaire, non concerné. Prestation de service pour l'accueil extrascolaire, non concerné. Prestation de service pour les accueils de jeunes, non concerné ».

Il s'agit donc bien de l'aide spécifique rythmes scolaires dont le montant est bien celui que vous avez spécifié.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération, puisque nous vous avions invités à demander ce financement depuis un moment. Mais il faut quand même mettre en exergue ce qui est écrit dans la délibération, sauf si celle-ci n'est pas correcte.

Claude DEBON

Il vrai que nous n'avons pas compris grand-chose à la lecture de cette convention. Ce n'était vraiment pas clair, et notamment cette notion de rythmes éducatifs. J'ai immédiatement pensé aux rythmes scolaires. Est-ce que cela correspond aux TAP ou aux NAP? Est-ce cela correspond à autre chose? J'estime qu'il faudrait indiquer clairement ce qui est entendu par rythmes éducatifs. Qu'est-ce cela induit en termes de contenu ou en termes d'activité. Cette convention prête vraiment à confusion, surtout que l'on voit que les autres prestations ne sont pas concernées par ce financement.

Chantal BRAULT

La CAF nous demande le décompte exact de tous les enfants qui pratiquent les activités liées aux centres de loisirs, clubs de loisirs, sorties du mercredi, accueil du matin et garderie du soir. Cela concerne les activités périscolaires des enfants. Chaque enfant inscrit à ces activités permet à la Ville de toucher 0,50 € par enfant.

En revanche, la Ville touche 50 € par enfant inscrit aux NAP.

Cette convention d'objectifs est rédigée par la CAF. Elle est revue tous les trois ans selon le même principe. Elle existait bien avant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

M. le maire

Nous délibérons sur cette convention tous les trois ans et nous ne pouvons pas en changer un seul mot. La CAF demande une délibération du conseil municipal, mais cela ne sert pas à grand-chose, puisque nous ne pouvons pas en modifier un mot. Il s'agit d'une convention type.

Nous avons une convention avec la CAF pour le financement des crèches et pour les Alsh.

Au total, nous percevons par année 70 000 € pour cette convention, en dehors du financement destiné aux nouveaux rythmes scolaires.

Benjamin LANIER

Je pose à nouveau ma question. Il est écrit sur la convention : « Prestation de service Alsh pour l'accueil périscolaire : non concerné. Prestation de service Alsh pour l'accueil extrascolaire : non concerné. Prestation de service Alsh pour les accueils de jeunes : non concerné ». Ces prestations ne font donc pas partie de cette convention.

En revanche, l'aide spécifique rythmes éducatifs est bien l'objet de cette délibération et de cette convention. Ce ne sont pas les Alsh, mais uniquement l'aide spécifique rythmes éducatifs. Il s'agit donc bien des rythmes scolaires.

Les autres prestations Alsh, dont parle M^{me} Brault ne sont pas concernées et font l'objet d'une autre convention triennale.

Chantal BRAULT

Nous n'avons pas d'autres conventions triennales avec la CAF. Les enfants subventionnés par cette convention sont ceux qui fréquentent les centres de loisirs le mercredi.

Benjamin LANIER

Excusez-moi, mais ce n'est pas clair. Sait-on quelle convention nous votons?

Valérie DEC

L'accueil de loisirs sans hébergement pour l'accueil périscolaire concerne d'autres prestations. Cette convention est spécifique.

Benjamin LANIER

Et donc?

M. le maire

Valérie ne doit pas avoir complètement tort.

Pour les prestations non concernées par cette convention, il est écrit : « Quel que soit le mode de tarification aux familles retenu, le gestionnaire doit communiquer à la CAF le nombre d'actes réalisés au profit des familles utilisatrices de l'équipement ». Il s'agit donc d'autre chose.

De toute façon, cette convention nous est transmise par la CAF qui nous demande de délibérer. La CAF met en place des prestations de services. On y adhère ou pas.

Benjamin LANIER

Elle vous donne aussi de l'argent. C'est donc bien.

M. le maire

C'est quand même son boulot. Elle est là pour ça. Et elle ne nous donne pas de l'argent. Elle donne de l'argent qui servira aux familles.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Benjamin LANIER

M. le maire, nous vous invitons à signer la convention pour les rythmes scolaires depuis 2 ans. Nous ne voterons donc pas contre. Nous vous félicitons de la voter aujourd'hui.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- ACTION SOCIALE – HANDICAP

Adhésion à l'observatoire national de l'action sociale (ODAS)

Francis BRUNELLE

Il s'agit de vous proposer d'adhérer à l'Observatoire national de l'action sociale, autrement intitulé ODAS.

Cette structure a été créée il y a plus de 25 ans, en 1990. C'est un organisme indépendant soutenu par l'Assemblée nationale, le ministère des Affaires sociales et les associations d'élus locaux.

La mission de cette association consiste à organiser la recherche dans le domaine de l'action sociale avec un certain nombre d'organisations, dont vous avez le libellé dans la note de présentation.

Pour répondre à ses objectifs, l'association est constituée de membres actifs et de membres associés, parmi lesquels environ 90 % des communes.

Le financement de cet observatoire est assuré par une adhésion annuelle fixée pour les villes entre 10 000 et moins de 25 000 habitants à 600 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adhérer à l'observatoire national de l'action sociale et de bien vouloir désigner son représentant au sein du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration en tant que membre actif.

Benjamin LANIER

Nous soutenons pleinement cette initiative présentée par M. Brunelle. Qui sera le représentant du conseil municipal ?

M. le maire

J'ai reçu la candidature d'Othmane Khaoua

Benjamin LANIER

C'est formidable. Nous soutenons pleinement cette délibération et cette candidature. Toutes nos félicitations. Merci, M. Brunelle, pour cette présentation.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'unanimité, Othmane Khaoua est désigné représentant au sein du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'ODAS en tant que membre actif.

Communication du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité (comité consultatif « Ville pour tous ») pour l'année 2014.

Francis BRUNELLE

La loi impose aux communes de communiquer un rapport annuel sur la commission communale d'accessibilité. La prise en charge du handicap est partagée par plusieurs structures : le conseil départemental, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres et les communes.

Dans ce cadre, un certain nombre de missions incombe aux communes. Je vous engage à vous rendre directement à la page 2 du rapport pour vous rappeler le cadre réglementaire ayant permis de désigner un certain nombre de responsabilités à la CAHB et au conseil municipal.

À l'intérieur du conseil municipal, il est instauré un comité consultatif « Ville pour tous » qui réunit l'ensemble des associations œuvrant dans le champ du handicap. Cette réunion a lieu une fois par an.

Ce comité a vocation à être une instance de participation et de concertation à la définition de la politique de la ville dans la prise en charge du handicap.

Un certain nombre de propositions ont été faites et un calendrier de réalisation a été établi sur un plan pluriannuel.

Le rapport précise la composition du comité consultatif « Ville pour tous ».

Je rappelle que ce comité s'est réuni en octobre dernier.

La page 4 indique les réalisations de l'année 2014, en particulier sur la mise en accessibilité de la voirie. Je voudrais souligner plus particulièrement la rénovation du quartier Charaire, l'enfouissement des réseaux qui permet la réfection des trottoirs et de l'éclairage public et la rénovation de la place des Ailantes avec le remplacement de l'ancien revêtement peu confortable par un revêtement de béton plus facile à emprunter.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, un certain nombre d'améliorations ont été réalisées

S'agissant du cinéma Trianon, un système d'audiodescription permet d'amplifier le son lors de la représentation de films, mais aussi de décrire l'action pour des personnes malvoyantes ou ayant un handicap visuel.

S'agissant des transports, leur gestion étant très hétérogène, leur accessibilité relève de différents opérateurs. La RATP prévoit en 2015 la mise en accessibilité de 12 lignes de bus supplémentaires, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Le Paladin relève quant à lui de la responsabilité de la CAHB. La totalité des bus est dotée de rampes manuelles ou électriques pour permettre l'accessibilité de la ligne. Cependant, 16 rampes sont actuellement en panne, mais la mise en œuvre des réparations est en cours.

Dans ce rapport, la Ville intègre le conseil local de santé mentale, la maladie mentale étant considérée comme un handicap depuis la loi de 2005. Je ne m'étendrai pas sur le bilan du conseil local de la santé mentale qui a fait l'objet de plusieurs présentations. Vous savez qu'ont été organisées au mois de mars dernier deux semaines d'information sur la santé mentale avec au programme des expositions, des réunions, des communications, une projection commentée d'un film et plusieurs conférences.

S'agissant de l'accueil des enfants, sujet que je partage avec Chantal Brault, un projet d'accueil individualisé est mis en place pour les enfants présentant un besoin particulier qu'il s'agisse d'un handicap ou d'une intolérance alimentaire. Une centaine d'enfants en a bénéficié (87 dans les écoles et 24 dans les crèches).

S'agissant de l'accueil en milieu scolaire ordinaire d'enfants présentant un handicap, et en particulier d'un handicap cognitif, sujet qui me tient à cœur, il faut noter la mise en place de classes d'inclusion scolaire (CLIS). En 2014, ces CLIS ont accueilli 12 enfants.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de cette communication.

M. le maire

Qui souhaite intervenir?

Benjamin LANIER

Merci, M. Brunelle, pour ce rapport et pour le travail sérieux effectué au sein de cette commission.

Je souhaiterais relayer une question régulièrement posée par M. Alaoui-Benhachem sur l'accessibilité du Point Sceaux Info Mairie au Blagis. Où en sommes-nous de sa mise en accessibilité ?

Et encore merci pour ce rapport, car je sais que le travail effectué est compliqué.

Francis BRUNELLE

Je laisserai la responsabilité à M. le maire de demander à l'administration où nous en sommes.

M. le maire

Le mécanisme a été commandé, mais nous attendons l'accord officiel de Hauts-de-Seine Habitat pour l'installer, car ce dernier est propriétaire du local. Nous avons d'ailleurs pu tester ce mécanisme qui coûte environ 5 000 €.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- AFFAIRES SPORTIVES

Aide au fonctionnement des équipements sportifs – demande de fonds de concours exceptionnel.

Philippe TASTES

La communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB) a décidé d'attribuer un fonds de concours exceptionnel à chacune des communes membres pour le soutien financier au fonctionnement de leurs équipements.

Selon la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, un établissement public de coopération intercommunale est en effet autorisé à verser à des fonds de concours aux communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le montant du fonds de concours s'élève à 200 000 € par commune.

Il est proposé d'affecter cette somme au fonctionnement des équipements sportifs de la Ville dont le montant des dépenses (fluides, gardiennage, assurance, travaux d'entretien) autorise l'octroi du fonds de concours. Tous les équipements sportifs de la Ville sont concernés.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à solliciter auprès de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre l'attribution d'un fonds de concours communautaire exceptionnel de 200 000 € au titre du fonctionnement des équipements sportifs.

Benjamin LANIER

200 000 €, c'est un montant important. Serait-il possible d'avoir la répartition de l'utilisation qui sera faite de ce montant ? Je sais que tous les équipements seront concernés, mais ce n'est peut-être pas dans les mêmes proportions. Est-ce que vous auriez une idée plus précise de l'utilisation de ces 200 000 €.

Jean-Jacques CAMPAN

Est-ce qu'il s'agit bien d'une subvention pour des investissements ?

M. le maire

Ce n'est que du fonctionnement.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous dites que le montant du fonds de concours s'élève à 200 000 € par commune. Ce montant est-il proportionnel au nombre d'habitants ou aux équipements ?

M. le maire

C'est 200 000 € pour chacune des communes membres.

Soyons clairs, il s'agit d'un accord politique entre les maires de la communauté d'agglomération qui consiste à verser à chaque commune 200 000 €. Nous avons décidé de le faire pour le fonctionnement des équipements sportifs. C'est une simple question de relation financière entre les communautés d'agglomération et les communes.

Benjamin LANIER

Cela montre que l'on peut trouver des financements quand on le veut bien. 200 000 €, ce n'est pas neutre.

M. le maire

C'est une décision de la communauté d'agglomération.

Benjamin LANIER

C'est un accord politique qui permet de reverser le trop-plein d'argent de la communauté. Ce montant n'est pas neutre. Je constate que l'on pinaille, à juste titre d'ailleurs, pour les rythmes

scolaires, sur des montants inférieurs. Là, on a 200 000 € et tout va bien. Excusez-moi, mais cela pose question.

M. le maire

C'est une mesure exceptionnelle qui ne sera pas renouvelée. Si vous voulez voter contre, votez contre. Il y a une affectation nécessaire sur les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs.

Benjamin LANIER

Est-ce qu'il y a eu une augmentation de ce coût de fonctionnement ?

M. le maire

Aucun, c'est une recette supplémentaire qui n'était pas prévue.

Benjamin LANIER

Tant mieux, mais le financement de ces équipements est aujourd'hui assuré. À quoi cette recette supplémentaire va-t-elle servir ? Nous n'allons pas payer du gardiennage, des fluides ou de l'assurance supplémentaires. Je suis très content que nous ayons une recette supplémentaire, ne détournez pas mon propos, mais cela paraît tout de même bizarre. On a une recette supplémentaire de 200 000 €, mais l'on ne sait pas ce que l'on va en faire, puisque ces équipements sont déjà financés.

M. le maire

Nous savons parfaitement ce que nous allons en faire. Nous les utiliserons pour des dépenses de fonctionnement imprévues, ce qui paraît peu probable, ou très probablement pour augmenter l'autofinancement. Nous le verrons au résultat du compte 2015. On encaisse d'abord et ensuite on voit. C'est ainsi que cela marche. Dans les autres communes, on ne discute pas autant sur l'attribution d'une recette supplémentaire.

Jean-Jacques CAMPAN

Comme vous le dites, c'est toujours bon à prendre. Encore que nous le retrouverons dans nos impôts locaux sur la colonne qui concerne la communauté d'agglomération. Mais ce n'est pas là ma question.

M. le maire

L'année prochaine, il n'y aura plus de communauté d'agglomération.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous avez raison. Ce sera peut-être sur la nouvelle structure.

Vous dites qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement. Mais je vois dans la note de présentation que « le montant du fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ». Cela veut donc bien dire qu'il peut financer aussi un investissement.

M. le maire

La loi le permet. Mais le choix de la communauté d'agglomération a été d'affecter ce fonds à des dépenses de fonctionnement. Nous rappelons simplement dans la note de présentation les termes de la loi. Il faudrait d'ailleurs rajouter des guillemets.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du projet de couverture des courts de tennis 5 et 6 de la rue de l'Yser par une structure gonflable – demande de subventions et demande de permis de construire.

Philippe TASTES

La Ville s'attache à optimiser l'utilisation du patrimoine sportif et de l'adapter aux pratiques actuelles et futures, et notamment sur le site des tennis de la rue de l'Yser.

La pratique du tennis est importante sur la commune. Le club compte plus de 900 adhérents, dont 520 enfants à l'école de tennis. Il utilise dix courts de tennis (six situés sur le site de l'Yser et quatre au Jardin de la Ménagerie) et occupe encore à raison de 32h30 par semaine deux salles multisports situées dans les différents sites sportifs de la Ville.

Afin de permettre aux pratiquants de jouer toute l'année, il apparaît nécessaire de couvrir deux courts supplémentaires. En effet, deux courts bénéficient déjà d'une couverture temporaire, de novembre avril, par une structure gonflable. Compte tenu de la bonne intégration de cette structure gonflable et des contraintes du site, il est proposé de reprendre ce type de structure temporaire pour deux autres courts.

Ainsi, la couverture par une structure gonflable des courts 5 et 6, avec engagement de procéder à leur démontage du 15 avril au 30 octobre (à l'instar de la structure déjà existante), permettrait de répondre à la demande pour un coût raisonnable.

Toujours pour limiter les nuisances sonores, la Ville retiendra une structure gonflable à double peau amenuisant les bruits émanant du jeu tennistique. De même, le local technique réalisé pour le système de soufflerie comprendra un habillage acoustique intérieur. Le fonctionnement de

l'installation réalisée en novembre 2008 sur les deux courts centraux conduit à privilégier une installation identique sur les deux courts 5 et 6.

Le coût prévisionnel de cette opération, incluant l'achat de l'enveloppe, est estimé à 450 000 € TTC honoraires compris.

L'opération sera réalisée en deux temps. L'année 2015 sera consacrée au toilettage des courts et à leur adaptation à recevoir la structure gonflable ainsi qu'à la construction des locaux annexes. Le montage de la structure gonflable interviendrait ainsi fin octobre 2016 pour être maintenu jusqu'au printemps suivant. La charte signée entre le Tennis club de Sceaux, la Ville et l'association de quartier Marne-Musiciens rappelant le caractère saisonnier de l'installation sera adaptée.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ approuver le principe de la deuxième couverture, et pour une durée inférieure à 6 mois par an des cours de tennis 5 et 6 de la rue de l'Yser par une structure gonflable ;
- ✓ autoriser le maire à solliciter des subventions au taux maximum auprès de toutes entités publiques et privées susceptibles de subventionner ce type d'installation et à demander une dérogation à la règle de non-commencement des travaux avant la notification ;
- ✓ autoriser le maire à déposer la demande de permis de construire afférente à la structure.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Dans la délibération, vous parlez d'un coût raisonnable. Nous aimerions bien savoir lequel. Nous souhaiterions par ailleurs savoir combien cela coûtera à la Ville.

Dominique DAUGERAS

Je voulais savoir si le nombre d'adhérents avait augmenté. Avez-vous des prévisions indiquant une augmentation du nombre d'adhérents ? Je suis, moi aussi, stupéfaite de ce coût de 450 000 €. Aurez-vous des rentrées qui permettront tout de même de couvrir une petite partie de ces coûts ? Pourquoi décider subitement de fournir des services complémentaires s'il n'y a pas d'adhérents supplémentaires ?

Philippe TASTES

Les clubs ont vocation à avoir des adhérents toujours plus nombreux. En ce qui concerne le club de tennis, je ne suis pas en mesure de vous dire exactement si les adhérents seront plus nombreux l'année prochaine. Toujours est-il que les adhérents sont heureux de pouvoir s'entraîner même par temps de pluie ou par temps froid. Je pense que l'attractivité du Tennis club de Sceaux contribuera à l'augmentation de ses effectifs.

S'agissant du coût, il est écrit dans la note de présentation :« Ainsi, la couverture par une structure gonflable des courts 5 et 6, avec engagement de procéder à leur démontage du 15 avril au 30 octobre (à l'instar de la structure déjà existante), permettrait de répondre à la demande pour un coût raisonnable ».

Vous demandez ce qu'est un coût raisonnable. Je l'ignore. Deux courts bénéficient déjà d'une telle structure. Cela fonctionne très bien. C'était un investissement. Nous considérons cette seconde couverture également comme un investissement.

Je visite d'autres installations de tennis dans la région et je peux vous dire que le coût de cette structure gonflable est largement inférieur à celui d'une structure en dur.

Benjamin LANIER

Je souhaitais juste préciser la question. L'objet de la délibération est-il que la Ville paye tout ou partie de ces 450 000 €, ce montant étant susceptible de diminuer en fonction des subventions attribuées ou s'agit-il uniquement d'autoriser le cadre et de faire les demandes, le club supportant par la suite le coût ?

Dominique DAUGERAS

Je suppose que ce montant de 450 000 représente uniquement le coût pour cette année. Il faudra ensuite remonter cette structure chaque année. Avez-vous une estimation du coût de démontage et de réinstallation de cette structure gonflable ?

M. le maire

Nous avons une expérience précise en la matière, puisqu'une structure de ce type est déjà en place et fonctionne à la satisfaction générale depuis 2008. Le fonctionnement de la bulle représente un montant annuel d'environ 13 000 € pour les consommables, notamment le gaz, et le démontage. Il n'y aura pas de coût de stockage, puisque nous allons la stocker sur place dans un petit bâtiment que nous installerons derrière le mur d'entraînement. Nous économisons ainsi le coût de stockage et de transport chaque année.

Je siège au conseil municipal depuis de nombreuses années. Nous parlons des tennis couverts depuis 25 ans. Plusieurs projets ont été présentés. Je me souviens d'ailleurs de discussions et de polémiques extraordinaires autour de la réalisation d'une structure en dur dans le terrain situé derrière le gymnase des Blagis, sur le futur site sportif et de loisirs. Cela a fait l'objet de discussions extrêmement tendues et longues avec les riverains, qui ont généralement conduit à l'exclure du projet.

Nous avions également envisagé d'autres solutions. Nous voulions faire quelque chose à la Grenouillère, mais celle-ci ne nous appartenait pas. Les élus du conseil syndical de la Grenouillère n'avaient pas jugé bon de donner suite à ce projet. Je me souviens d'ailleurs que le

Département des Hauts-de-Seine s'était opposé au projet alors que la Ville de Paris y était plutôt favorable.

Ce dossier a pourri la vie de nombreuses personnes pendant des années. En 2008, nous avons décidé, d'installer cette première structure avec l'engagement qu'elle ne resterait pas plus de six mois par an. Cela s'est bien passé. Je pense que nous avons trouvé un bon matériau qui présente très peu de nuisances sur le plan acoustique, et avec un compresseur installé dans un local aménagé et insonorisé. Cela fonctionne à la satisfaction générale.

Pour l'équilibre du club et pour répondre aux demandes de ses usagers, il est apparu opportun de mettre en place cette seconde structure. Elle a été inscrite en partie au budget 2015 que nous avons voté au mois de mars dernier. Elle est également prévue au schéma des équipements sportifs municipaux, réalisé en 2007 et actuellement en révision. Il s'agit donc d'une évolution assez classique qui ne me paraît pas poser de problème.

J'ajoute que le club a longtemps loué des installations dans d'autres villes, à Wissous, à Antony et au Plessis. Tout ceci est maintenant terminé.

Pour répondre à votre question sur le coût, il s'agit d'un équipement municipal. La Ville finance la bulle et la met à disposition du club qui louera des heures supplémentaires. Cela permettra de ne pas augmenter la subvention du club tout en développant les prestations proposées aux adultes, aux jeunes et aux enfants. Ce projet répond à la demande de développement du Tennis club de Sceaux, club qui fonctionne très bien avec l'appui entier de la Ville, et je l'espère, du conseil municipal dans son intégralité.

Benjamin LANIER

Merci pour cette digression pour finalement nous expliquer que ces 450 000 € seront financés par la Ville.

M. le maire

C'était une explicitation destinée à vous permettre de bien comprendre les choses.

Benjamin LANIER

Je les comprends très bien, M. le maire. Je sais qu'à chaque fois, vous nous prenez pour des benêts.

M. le maire

Vous m'en donnez malheureusement parfois l'occasion.

Benjamin LANIER

Non, M. le maire. Vous êtes peut-être au conseil municipal depuis que je suis né, soit 34 ans, et cela vous donne effectivement une expérience, mais cela ne vous autorise pas à être irrespectueux vis-à-vis des membres de l'opposition et suffisant sur le fait que nous ne saurions pas ce qui se passe à Sceaux. Je pense qu'il faut que chacun reste respectueux des uns et des autres.

Concernant les tennis et la problématique des deux bulles, nous avions déjà eu une discussion lors des précédentes municipales. Je posai la question de savoir si l'objet de cette délibération était de valider cette structure. Sur le principe, nous n'avons rien à dire. Elle s'intègre parfaitement bien. Je pense que les riverains sont satisfaits de la qualité de ce qui a pu être fait.

En revanche, vous nous expliquez à longueur de conseil municipal que nous n'avons pas de moyens et que l'État diminue ses dotations. Si je ne vote pas ce financement, vous direz certainement que je suis contre la vie associative de la Ville. Mais je vous réponds d'ores et déjà qu'il y a déjà une structure existante avec deux bulles. Même si cette demande peut être justifiée par le club, ce montant de 450 000 € me paraît énorme par rapport aux besoins et aux problèmes que vous rencontrez pour boucler les budgets, comme vous nous le rabâchez à longueur de conseil municipal.

Je suis désolé, mais je ne pense pas que ce soit une priorité. Le Tennis club a déjà deux bulles. Ce n'est peut-être pas suffisant, je l'admets volontiers. Mais 900 adhérents et 450 000 € pour une ville de 20 000 habitants, cela me paraît un peu trop.

Certes, il faut entretenir nos équipements municipaux et les faire évoluer. Je suis tout à fait d'accord. Il ne faut pas cesser d'investir pour nos équipements. Mais ce n'est pas comme si rien n'avait été fait pour le Tennis club de Sceaux et qu'il n'y avait pas du tout de couverture. Nous ne sommes pas du tout dans cette situation.

Du fait du montant important que cela représente et des contraintes budgétaires que nous connaissons, je pense qu'il ne s'agit pas d'une action prioritaire. Nous voterons donc contre cette délibération.

Sakina BOHU

Je souhaitais juste apporter une précision à la question posée par M^{me} Daugeras à propos du nombre d'adhérents concernés. Les enfants inscrits au Tennis club le mercredi ne peuvent jouer qu'une semaine sur deux à cause du manque de structures couvertes sur la ville.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Franchement, lorsque j'ai vu cette délibération, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une blague. J'ai pensé que nous ne vivions vraiment pas dans le monde. Il y a une heure à peine, Isabelle Drancy nous a longuement expliqué les raisons de l'augmentation des tarifs de la pause méridienne. Elle nous a rappelé le contexte budgétaire.

Je pensais ne pas avoir compris à la première lecture de la délibération. J'ai d'ailleurs demandé confirmation à Benjamin pour savoir s'il s'agissait de donner l'autorisation de solliciter des subventions. Mais en l'occurrence, on nage dans l'irréel. Vous nous prenez vraiment pour des gens simples d'esprit.

M. le maire

Pas du tout. Je vous prends pour des gens qui ne font pas les mêmes choix que nous. Et vous avez le droit.

Jean-Philippe ALLARDI

Il est rare que je prenne la parole à propos de sport— ne vous gaussez pas— mais en tant qu'élu de la Ville depuis 20 ans aujourd'hui, j'entends parler des problèmes rencontrés par le Tennis club de Sceaux de manière récurrente. Je trouve curieux que des élus qui souhaitent avoir une action sociale sur le territoire s'élèvent contre cette proposition.

Je souhaiterais par ailleurs rappeler qu'il y a deux budgets en comptabilité publique : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Ne mélangez pas les deux. Je vous remercie.

Jean-Jacques CAMPAN

Par les temps qui courent, nous pensons également que 450 000 € est une somme considérable. Bien que nous soyons tout à fait conscients de l'intérêt de cette structure, nous estimons qu'il n'est pas raisonnable d'engager cette dépense maintenant. Nous voterons donc contre la délibération.

M. le maire

Je voudrais tout de même dire que nous allons récupérer une partie de cette somme par l'octroi de subventions. Nous récupérerons par ailleurs de la TVA. Dans un souci de transparence, nous inscrivons toujours le coût global dans les délibérations.

Jean-Jacques CAMPAN

Avez-vous une idée du montant des subventions qui pourraient être octroyées ?

M. le maire

Je pense que la Ville financera les deux tiers de l'opération.

Jean-Jacques CAMPAN

Soit 300 000 €.

M. le maire

À peu près.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

X- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médicosociale.

M. le maire

Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel.

Il s'agit de créer un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^e classe à l'issue du stage de l'agent, s'il est concluant.

Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de l'activité.

Certains postes non pourvus et qui ne sont plus utiles à la suite de réorganisations internes peuvent être supprimés à compter du 1^{er} juin 2015 :

- ✓ un poste de technicien principal de 2^eclasse à temps complet
- ✓ un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non 50 %.
- ✓ un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet.

Le total des effectifs de la Ville et du CCAS s'établit au 1^{er} juin à 442,37 contre 443,87 au 1^{er} mai 2015 (effectifs autorisés en équivalent temps plein).

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Modalités d'accueil et gratifications des étudiants stagiaires.

M. le maire

Jusqu'à présent, une délibération fixait le montant des gratifications des étudiants stagiaires au sein de la collectivité, en prévoyant notamment une gratification mensuelle à hauteur de 30 % du SMIC pour les étudiants effectuant un stage de plus d'un mois.

Nous étions d'ailleurs plus favorables que la loi, puisque celle-ci prévoyait une gratification pour les étudiants effectuant un stage de plus de deux mois.

En application de la loi de 2013, le décret d'application du 27 novembre 2014 a redéfini un certain nombre de choses, et en particulier les gratifications.

Je précise qu'en 2014, la Ville a reçu 275 demandes de stage. Les services ont accueilli 44 stagiaires de tous horizons dont 13 stages payés pour un montant total de gratification de16 400 € charges comprises sur la base de 30 % du SMIC (437,26 €).

Les modalités d'accueil ont été modifiées :

- ✓ un tuteur de stage est systématiquement désigné pour accueillir et accompagner chaque stagiaire ;
- ✓ le temps de travail des stagiaires passe à 154 heures ;
- ✓ le remboursement des frais de transport est identique à celui applicable aux agents de la Ville :
- ✓ le versement d'une gratification est calculé sur la base de 13, 75 % du plafond de la sécurité sociale (soit 508,20 € nets), soit 70 € de plus qu'à l'heure actuelle.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter les nouvelles modalités d'accueil des stagiaires étudiants.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Je me posais la question du niveau de formation de ces stagiaires. Il s'agit d'une formation supérieure. Ils doivent donc être dans un établissement d'enseignement supérieur. Or, nous n'avons aucune indication sur le sujet. Il serait intéressant de savoir à quel niveau professionnel ils sont formés et comment se fait la répartition des stagiaires à l'intérieur des services.

Par ailleurs, je me demandais s'il s'agissait d'une filière d'apprentissage. Je ne le pense pas, mais je préfère poser la question, car il y a aussi de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

M. le maire

Il ne s'agit pas de formation en alternance. Ceci relève d'un autre système que nous essayons aussi de développer dans les collectivités territoriales. Mais l'une des difficultés, c'est que la Région ne considère pas les collectivités locales comme des entreprises en matière de financement de l'apprentissage. Par conséquent, le coût est plus élevé pour les collectivités que pour les entreprises.

S'agissant des stagiaires, ce sont souvent des étudiants qui habitent Sceaux ou qui en sont originaires. Ils nous envoient leur demande de stage, nécessaire à la poursuite de leur scolarité. Lorsque ces demandes nous parviennent, elles sont diffusées parmi les services. Certains stages sont très spécifiques, par exemple en matière de petite enfance. D'autres sont plus généralistes en matière de gestion ou de droit par exemple. La direction des Ressources humaines diffuse les demandes. Si l'une des directions est intéressée et a la capacité d'accueillir un stagiaire, nous acceptons la demande.

Les formations sont très diverses. Mais nous n'acceptons pas toutes les demandes. Il faut d'abord avoir la capacité d'accueillir le stagiaire et il faut ensuite pouvoir lui attribuer un tuteur de stage. Cette obligation n'existait pas auparavant, mais elle se pratiquait tout de même. C'est maintenant une obligation.

Nous avons accueilli des étudiants qui ont fait des stages remarquables et qui ont obtenu des notes excellentes. Le cadre ou le chef de service participe d'ailleurs souvent à la soutenance de stage.

Il faut distinguer ces stages des jobs d'été pour lequel nous recevons énormément de demandes. Ils apparaissent dans la délibération sur les besoins occasionnels. Nous en votons le principe au mois de décembre.

Dominique DAUGERAS

Vous parlez de gratification. Est-ce que cela signifie qu'aucune cotisation sociale n'est versée pour ces stagiaires ? Aucun avantage social ne leur est donné, par exemple les repas ? Les 30 % du SMIC représentent-ils le coût net pour la commune ?

M. le maire

Je ne pense pas.

Ils peuvent déjeuner au restaurant administratif en payant le même prix que les agents, qui n'est pas le prix de revient.

Jean-Jacques CAMPAN

Je pense que la question concernait les cotisations sociales.

M. le maire

Il n'y a pas de cotisations sociales. Mais c'est la loi. Vous vous souvenez sans doute du mouvement des stagiaires contre l'utilisation abusive des stages non rémunérés. Ce n'était pas notre cas, puisque les stagiaires de la Ville étaient rémunérés dès le premier mois de travail.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire.

XIII- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le relevé de décisions figure au dossier.

Benjamin LANIER

Puis-je poser des questions sur les décisions ?

M. le maire

Allez-y.

Benjamin LANIER

Quel est le but de la convention passée avec M^{me} Blanchard, salariée de la SEMA Sceaux, relative à sa mise à disposition auprès des services de la Ville ?

Comment sont fixés les tarifs du contrat passé avec l'entreprise « Nice & Fun » relatif à la création artistique du visuel « J'aime Sceaux » ? En général, nous fixons les tarifs en conseil municipal. Cette décision ne doit-elle pas faire l'objet d'un vote ?

Quelle est cette consultation écrite relative aux associations? Je vois que l'on paye des honoraires d'un montant de 10 524 € au cabinet ADAMAS.

M. le maire

M^{me} Blanchard est une salariée de droit privé de la SEMA Sceaux. Elle a travaillé en partie pour la SEMA Sceaux et en partie pour la Ville. La SEMA Sceaux a maintenant une activité très restreinte, puisqu'elle ne fait plus que porter quelques biens immobiliers qui seront cédés dans le cadre des opérations d'aménagement en cours, notamment aux Quatre Chemins. Elle est par ailleurs propriétaire de logements sociaux, mais qui sont gérés dans le cadre d'une convention passée avec Sceaux Habitat. La SEMA Sceaux n'a donc plus besoin de M^{me} Blanchard qui travaille à présent à temps complet pour la Ville. L'objectif de la convention est de rembourser à la SEMA Sceaux le coût de M^{me} Blanchard. Globalement, cela ne change pas grand-chose.

S'agissant de l'entreprise « Nice & Fun », nous avons décidé de faire réaliser des objets de marketing territorial. Les tee-shirts sont d'ailleurs en vente à l'Office du tourisme au prix de 25 € pour les enfants et de 29 € pour les adultes. D'autres produits sont en cours de réalisation.

Le contrat sur la création artistique était de 5 000 €.

Benjamin LANIER

Quel est le processus de fixation des prix ?

M. le maire

En début de mandat, une délégation a été donnée au maire pour fixer « les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal à l'exclusion des services publics à caractère familial, social et éducatif ».

Normalement, nous devrions amortir le coût de fabrication et le coût d'achat du logo.

La consultation auprès du cabinet ADAMAS est relative au dossier de l'AIB qui est un dossier assez complexe. Avec les autres villes parties prenantes, Bourg-la-Reine, Fontenay et Bagneux, nous avons procédé à des consultations juridiques pour éclairer la situation de cette association et voir quelles pourraient être les recherches en responsabilité des villes partenaires.

XIV- QUESTIONS ORALES

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes alertés par des riverains du sud de la coulée verte qui font état de nuisances sonores récurrentes durant plusieurs heures et plusieurs fois par semaine. L'un de ces riverains a enquêté et découvert que ces forts bruits de moteur qui portent loin provenaient du centre technique municipal. Après discussion avec des agents sur place, il lui a été dit qu'il s'agissait de groupes électrogènes rechargeant les batteries alimentant les moteurs électriques des véhicules de nettoyage des rues.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces batteries ne sont pas rechargées à partir de prises secteur au lieu de groupes électrogènes bruyants ?

M. le maire

Pour répondre à votre question, je vous précise que les véhicules du CTM (centre technique municipal) sont des véhicules à moteur thermique, de même que les véhicules de la société SEPUR, qui est en charge du nettoyage des voies communales.

Le seul véhicule électrique, actuellement au centre technique municipal, est le véhicule destiné à l'afficheur. Il est rechargé au moyen d'une borne prévue à cet effet et qui fonctionne sur le secteur.

La dotation des services en véhicules électriques se réalisera au fur et à mesure du remplacement de certains petits véhicules. Pour ce qui concerne les nuisances sonores observées dans la semaine du 4 mai, sans doute s'agit-il de bruits de moteur liés à des fonctionnements de matériel. Il a été demandé aux agents d'être davantage attentifs à ce sujet.

Mais la réponse faite au riverain et qui vous a été reportée est manifestement erronée.

Je vous rappelle qu'afin de garantir des réponses précises et fiables aux questions qu'ils auraient à poser, les Scéens sont invités à adresser une lettre au maire ou à lui adresser un courrier à l'adresse Sceaux info mairie.

Question orale de Claude Debon

Claude DEBON

La question n'a plus de raison d'être après la discussion que nous avons eue. Nous réitérons donc notre demande d'avoir la possibilité de poser des questions orales après avoir reçu l'ordre du jour du conseil ou alors de recevoir l'ordre du jour avant la date butoir pour poser nos questions.

M. le maire

Je retire donc la question.

Question orale de Benjamin Lanier

Benjamin LANIER

Sceaux, le 26 mars 2015

Merci M. le maire. J'écourterai ma question.

Depuis plusieurs semaines, les familles sont mobilisées à juste titre concernant les augmentations de tarifs de la pause méridienne. Comme je le mentionnais dans notre dernière tribune, 62 % des familles sont impactées par une hausse allant de 2 à 32 %.

Comme nous l'avions évoqué à plusieurs reprises des financements publics existent, à la fois de la part de la CAF et de l'État. Dans le dernier cas, un PEDT, projet éducatif territorial, est nécessaire et un site Internet est d'ailleurs mis à la disposition des maires et des élus :pedt.education.gouv.fr.

Ce site indique la procédure à suivre et surtout les moyens mis à disposition des communes par l'État.

Je ne vais pas vous lire ce qui figure sur ce site. Mais je rappellerai tout de même les premières phrases : « Le soutien financier de l'État, assuré depuis 2013, est pérennisé. C'est un effort financier de l'ordre de 400 M€ pour chaque année *scolaire*.

À compter de l'année scolaire 2015-2016, le fonds de soutien de l'État sera versé à toutes les communes pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat ayant mis en œuvre la réforme et pour lesquelles les activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

L'aide d'État est constituée de :

L'aide versée sous la forme d'un acompte à l'automne et d'un solde au printemps ; le calendrier de dépôt des dossiers auprès de l'agence de services et de paiement sera défini par décret.

Une aide forfaitaire de 50 € par élève et par an.

Les aides financières des Caisses d'allocations familiales (CAF). La Cnaf et les Caisses d'allocations familiales participent financièrement à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs via le soutien au développement des accueils collectifs de mineurs déclarés.

En 2015, la branche Famille consacrera 574 millions d'euros à l'accueil périscolaire, dont 250 millions au titre des trois heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs.

L'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) —que nous avons votée tout à l'heure—56 € par an et par enfant.

Je passe sur toutes les modalités de financement pour arriver sur l'exemple cité pour comprendre l'aide financière apportée par la CAF.

« Le maire d'une commune de 25 000 habitants a mis en place la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2014. Afin d'accompagner les trois nouvelles heures d'accueil périscolaire dégagées par la réforme, le maire a décidé, en concertation avec les familles, les

écoles et les associations, d'élargir les horaires de l'accueil de loisirs périscolaires. Cet accueil de loisirs est géré par une association et est déclaré auprès des services départementaux en charge de la jeunesse.

Jusqu'à présent, cet accueil bénéficiait de la prestation de service "Alsh" de la CAF pour son accueil périscolaire. Pour la prise en charge des trois nouvelles heures d'accueil dégagées par la réforme, cette association pourra également bénéficier d'une aide complémentaire de la CAF, à savoir l'Aide spécifique – rythmes éducatifs ».

Ma question est donc la suivante : vous avez justifié l'augmentation des tarifs de la pause méridienne, notamment pour financer la mise en place de la réforme.

La Ville a-t-elle mis en place un PEDT et avec quelles modalités ?M^{me} Brault a répondu en partie à la question.

La Ville a-t-elle obtenu les financements ainsi prévus et quel montant cela représente ?

Je vous remercie.

M. le maire

Votre question faisant trois pages, j'ai une réponse qui fait cinq pages. Je ne vais pas tout vous lire, puisque nous avons déjà tout dit.

Vous avez cité vous-même le plan national en disant que l'État, dans une générosité que vous estimez grande, donne 400 millions d'euros par an pour les communes. Mais étant donné qu'il leur prend 3,7 milliards par an, il donne de la main gauche beaucoup moins que ce qu'il prend de la main droite, ou le contraire. C'est comme vous le souhaitez.

Je pense qu'il ne faut pas jouer avec cela, d'autant plus qu'il a fallu trois congrès des maires et une pression terrible pour arracher un financement partiel. Le coût national de cette réforme est estimé à 1, 2 milliards par an. Je me permets de redire qu'elle n'était pas adaptée de la même manière pour toutes les communes alors qu'elle a été imposée de manière très technocratique, pour ne pas employer un autre mot, à l'ensemble des communes. Ce qui prouve d'ailleurs que le concept de décentralisation et d'autonomie locale est désormais bien malmené, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

Par ailleurs, l'évolution des grilles tarifaires n'a pas été motivée par les coûts de mise en place de la réforme. L'ajustement des tarifs a été motivé par une réflexion sur l'ensemble de l'équilibre budgétaire. Il s'agissait d'arbitrer une diminution des services, une augmentation générale des impôts et l'ajustement de certains tarifs. Il y avait également le souci d'une recherche d'économie, tout en maintenant le niveau de service. C'est le choix que nous avons fait pour 2015 sans augmenter les impôts et sans diminuer le niveau de service. Nous verrons si nous pourrons continuer ainsi.

Les maires de tous bords politiques ont rendez-vous prochainement avec le Premier ministre pour discuter des contraintes budgétaires que nous estimons insoutenables à terme, notamment eu égard à l'investissement. Vous avez vu, sans l'approuver, avec la délibération sur le Tennis club de Sceaux, que nous essayons de maintenir un certain niveau d'investissement.

Si le coût de la réforme a été évoqué à l'occasion de la discussion, ce n'était que pour souligner que la contribution demandée aux familles restait sensiblement en deçà du coût des services.

Je vous confirme que le PEDT a bien été établi sur la base des principes que le conseil municipal a validés le 12 décembre 2013. L'existence de ce PEDT a été évoquée à plusieurs reprises et je ne comprends pas que vous puissiez exprimer une interrogation à ce sujet.

Sur la base du PEDT, nous avons sollicité les financements mis en place sur le plan national pour prendre en compte les coûts induits par la réforme des rythmes scolaires. Le produit devrait s'élever à 90 000 € pour le fonds d'amorçage, devenu pérenne, et 43 000 € pour la Caisse d'allocations familiales. Nous attendrons la fin de l'année scolaire pour savoir quel montant effectif nous percevrons.

Je ne veux pas revenir sur le débat que nous avons eu. Je comprends parfaitement que l'opposition s'en saisisse. C'est assez classique et nous avons des amis qui font la même chose dans d'autres villes. Mais vous ne m'empêcherez pas de penser que lorsqu'il a été dénoncé la façon dont la réforme s'appliquerait, les parents n'étaient pas très mobilisés. Alors qu'il s'agissait d'un problème de fond touchant à la vie des enfants. Certains parents étaient pour cette réforme, d'autres étaient contre. Mais ils ne sont pas allés jusqu'à venir au conseil municipal. Mais dès que l'on parle d'argent, les choses changent. C'est malheureusement la société que nous sommes en train de préparer : seul l'argent compte...

Et je suis très étonné de votre position. Le débat porte sur la création d'un nouveau quotient pour les familles les plus aisées. Je comprends que ce ne soit pas agréable, mais il s'agit de solidarité. On m'avait déjà dit que la gauche n'était pas vraiment attachée à la solidarité. Je le constate et cela me navre. J'ai vraiment été très étonné de vos prises de position.

Benjamin LANIER

Si je peux me permettre de répondre, votre réflexion est pour le moins basique.

M. le maire

Vous l'avez donc comprise.

Benjamin LANIER

Je vous remercie, M. le professeur.

Pour en revenir au PEDT, puisque M^{me} Brault ne semble pas vouloir le partager, la question orale demandait quelles étaient les modalités de sa mise en place. Soit, vous nous le transmettez, soit vous nous l'exposez. En ce qui concerne les autres questions, je ne répondrai pas.

M. le maire

Le DASEN et l'inspectrice ont donné leur accord, mais celui-ci n'est pas encore formalisé, car il doit être soumis au conseil départemental de l'Éducation nationale. Une fois que le conseil se sera prononcé, le PEDT pourra être publié sur le site de la Ville.

Question orale d'Hachem Alaoui-Benhachem

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

La une du dernier Sceaux Mag a été consacrée aux familles. Dans votre édito, vous leur avez renouvelé votre attachement et à la politique que vous menez depuis des années pour leur offrir les meilleures conditions de vie et d'épanouissement à travers les différentes prestations et aides municipales. D'ailleurs, pas moins de six pages sont ensuite consacrées à détailler ce que la Ville fait pour les familles, tout l'argent qui leur est restitué grâce aux abattements maximaux votés par votre majorité.

Mais, à la fin de votre édito, et vous ne pouvez pas vous en empêchez, vous pointez d'un doigt accusateur les trouble-fête, ces métropolitains étatistes qui viennent perturber ce ronron et cette douceur de vivre comme si notre ville était un îlot.

Vous appelez au combat pour préserver vos choix politiques et votre cadre de vie— je vous cite— « face au rouleau compresseur de l'uniformisation et de l'égalitarisme qui se met en branle sous nos yeux ».

Pourtant, ces familles ne comprennent pas pourquoi vous avez traîné pour appliquer la réforme des rythmes scolaires, et vous aviez promis, juste avant les élections municipales, de remuer ciel et terre et d'obtenir une annulation, sinon un sursis. Finalement, vous l'avez quand même appliquée.

Ces familles ne comprennent pas l'inflation des prix des prestations scolaires.

Ces familles ne comprennent pas pourquoi elles doivent payer pour les NAP alors que d'autres villes limitrophes, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, ont décidé qu'elles étaient gratuites.

Ces familles ne comprennent pas que vous repreniez de la main droite ce que votre main gauche prétend donner, notamment les fameux abattements maximaux pour charges de famille.

Quelles réponses concrètes apportez-vous à ces familles à part—et je vous cite encore—« les appeler au rassemblement nécessaire demain alors que de grands bouleversements sont à venir, notamment sur le plan institutionnel avec la métropolisation » ?

Je vous remercie.

M. le maire

Je vous remercie de la promotion de notre mensuel municipal. Je pense que les personnes qui ne l'ont pas encore lu vont se précipiter pour le lire.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Nous le payons un peu tout de même.

M. le maire

Naturellement.

Comme vous l'avez observé, nous sommes aussi attachés à la concertation sur les orientations dont l'impact est important pour les Scéens en général, et les familles en particulier.

La Ville n'a pas traîné pour appliquer la réforme des rythmes scolaires. Elle s'est donné simplement le temps d'échanger avec l'ensemble des partenaires concernés pour définir un projet prenant en compte les analyses de chacun. Nous avons d'ailleurs essayé de remuer ciel et terre, mais ni le ciel ni la terre n'ont répondu à nos attentes.

Dans le cadre de cette même démarche, nous allons mettre en place des adaptations lors de la prochaine rentrée. Sur cette question, il ne s'agit pas de restituer tel ou tel produit à telle ou telle catégorie, mais de travailler d'abord sur un projet éducatif et d'examiner ensuite la manière de le mettre en œuvre le plus équitablement possible.

J'insiste beaucoup sur cette question d'équité. En accord avec les directeurs d'école, nous allons développer considérablement ce qui existe aux Blagis dans les autres écoles. Un travail est mené en ce sens par l'équipe de la direction de l'Action éducative. Nous devons régler au mieux les problèmes de locaux, car nous aurons probablement plus d'enfants inscrits aux NAP sur le temps de la pause méridienne que nous en avions sur l'organisation précédente, ce qui est une bonne chose.

Quant aux termes « de rouleau compresseur de l'uniformisation et de l'égalitarisme », je l'assume totalement. Je crois que je ne suis d'ailleurs pas le seul. Même des élus proches ou membres de votre parti disent à peu près la même chose. Ils ne le disent pas forcément dans les mêmes enceintes, mais ils le disent quand même.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce n'est pas mon rôle, mais je voudrais quand même rappeler des points de procédure. Il était entendu que l'on devait demander en début de réunion la possibilité d'ouvrir le débat sur une question orale. Je me permets de vous le rappeler. Nous l'avons fait nous-mêmes.

Par ailleurs, depuis que nous sommes au conseil municipal, nous nous sommes toujours efforcés de poser des questions orales de manière condensée et non pas de présenter un catalogue de considérations, qui certes peuvent être intéressantes.

J'aimerais que l'on se mette d'accord, sinon on ne va pas s'en sortir. Les questions orales sont les questions orales. Il y a une discipline à respecter et je me permets de vous le rappeler.

M. le maire

Je vous remercie de ce rappel au règlement qui est parfaitement justifié. J'avais d'ailleurs prévu de rappeler que le règlement intérieur stipule que temps consacré aux questions orales est au maximum de 30 minutes. Il contient par ailleurs une disposition sur le caractère condensé et précis des questions.

C'est, sans doute, parce que nous sommes engagés dans la vie locale alors que d'autres font de la politique, que nous sommes aussi passionnés.

Benjamin LANIER

Non. Je suis désolé...

M. le maire

La séance est levée.

La séance du conseil municipal est levée à 23 h 38.